



Réunion extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe organisée à l'occasion du 10ème anniversaire du renouveau du Sénat tchèque

Prague, 28 - 29 septembre 2006

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Bonjour, honorables représentants des Sénats d'Europe, Excellences, Madame l'Ambassadrice, Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Premier ministre de la République tchèque, Mesdames et Messieurs,

Une fois de plus, je vous souhaite la bienvenue à la session extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe, dans cette salle de réunion du Sénat du Parlement de la République tchèque. Cette réunion se tient à l'occasion du 10e anniversaire de l'instauration du Sénat tchèque et va délibérer sur le thème "Les Chambres hautes des Parlements et leurs fonctions au XXI^e siècle".

Permettez-moi donc de vous accueillir à cette réunion avec la ferme conviction que toutes les personnes ici présentes perçoivent clairement le rôle des Chambres hautes dans toute l'Europe. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais constater que, malgré son existence récente, le Sénat tchèque devient un corps législatif très dynamique. Plus de 40% de tous les projets de loi que nous avons renvoyés à la Chambre basse, ont été adoptés par celle-ci.

L'événement qui nous réunit aujourd'hui dans cette enceinte se tient, par un concours de circonstances, le jour de la fête nationale, le jour même où nous commémorens le protecteur et le patron de l'Etat tchèque. La tradition de Saint Venceslas est associée, avant tout, à l'ambition des pays tchèques d'intégrer l'espace politique et culturel européen. A la naissance en 1918 d'un Etat indépendant, la nouvelle représentation politique fut confrontée à la lourde tâche d'organiser un système démocratique. Elle opta pour le modèle habituel en Europe occidentale, fondé sur l'équilibre des pouvoirs et, par conséquent, l'aménagement bicaméral des corps législatifs.

Le bicamérisme correspondait à la tradition et à la conviction de la représentation politique d'alors. Plus tard, il s'avéra que le Sénat était une garantie, politique et psychologique, de la démocratie. Tous les régimes non démocratiques qui se sont succédés

dans ce pays avant et après la Seconde Guerre mondiale, prirent toujours, comme première mesure, la décision d'abolir le Sénat. Je suis donc heureux que nous nous réunissions dans l'enceinte du Sénat rétabli qui, pour moi comme pour vous aussi, je l'espère, constitue un des éléments prouvant que la République tchèque est devenue un Etat démocratique en bonne et due forme, bien intégré dans l'Europe.

Je vous souhaite bon courage, beaucoup d'excellents moments à passer dans ce magnifique bâtiment, et plein succès dans vos débats.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Quelques informations pour commencer. Si vous disposez d'une version écrite de vos interventions respectives, je vous prie de bien vouloir la remettre à l'accueil. Elle sera mise à la disposition des participants à l'entrée de la salle de réunion. Je vous prie également de bien vouloir remettre vos éventuelles remarques relatives à la déclaration finale avant 19 heures, vous êtes d'ailleurs en possession de celles que nous avons déjà obtenues. Je suppose que les équipes des différentes délégations sont prêtes à mettre la main à la pâte lors de la rédaction de sa mouture définitive.

Vous avez certainement remarqué la petite exposition de photographies dans la cour. J'espère que vous avez reconnu vos visages ou ceux de vos prédécesseurs.

Comme Václav Klaus, Président de la République, est empêché de prendre part à cette réunion en raison d'un voyage d'Etat, nous allons maintenant écouter l'enregistrement vidéo qu'il nous a adressé :

Monsieur Václav Klaus :

La démocratie parlementaire, j'en suis profondément convaincu, entre au XXI^e siècle comme l'unique système viable d'organisation du pouvoir politique garantissant les libertés civiques, le règne du droit et permettant que la société évolue en vue de réaliser les mutations nécessaires. Et pourtant, nous vivons une ère de remise en cause des dispositifs réglementaires de la démocratie parlementaire par les voies les plus diverses. Ces derniers temps, il s'agit du référendum, qui se voit exploiter, souvent abusivement, pour toute sorte de prises de décision. Les risques qui s'ensuivent pour la liberté des citoyens, sont maintes fois plus grands que ce qu'offre le système régulier de démocratie parlementaire.

Divers groupes de pression cherchent, hors les procédures réglementaires et à leur détriment, à mettre en cause la légitimité des décisions prises par les élus et s'efforcent d'imposer prioritairement leurs intérêts particuliers au grand dam de la majorité.

Si le sens et le contenu de la démocratie parlementaire doivent être préservés, il nous faut déjouer ces tendances, souvent présentées comme contribution et caractéristique positive de l'ère moderne.

Il revient à la réunion qui vous rassemble aujourd'hui d'examiner l'idée selon laquelle une démocratie parlementaire qui fonctionne correctement ne saurait exister sans le "démos" politique, sans le peuple uni dans le partage d'une expérience historique, des intérêts fondamentaux et de nombre d'autres éléments fédérateurs générant la conscience d'une identité commune. Ce n'est pas par hasard si la démocratie parlementaire moderne et la société libre d'une manière générale ne se sont constituées en Europe qu'après la naissance des nations politiques, fruit d'une longue évolution historique. A l'heure actuelle, l'Europe connaît une évolution qui refuse de respecter ce phénomène. Le processus d'intégration européenne s'est engagé dans une voie dangereuse qui se trouve en contradiction avec les longues années d'existence de la démocratie. Le rôle des Parlements nationaux s'affaiblit sans cesse au profit du centre bruxellois qui manque de légitimité démocratique. Les Parlements nationaux perdent leur capacité de répondre de l'évolution des affaires publiques devant leurs électeurs et se privent de leurs compétences au profit des organes européens.

Renversements politiques, manque de stabilité, turbulences de toute sorte ne sont, hélas, ni révolus ni relégués dans un autre coin du monde. Force nous est d'y faire front, même aujourd'hui, dans nos pays respectifs. C'est pourquoi j'apprécie hautement le rôle stabilisateur, anticonjoncturel et, dans le bon sens du mot, celui de soupape de sécurité des Chambres hautes des Parlements, grâce auquel, au milieu de multiples inconnues, les situations complexes sur la scène politique connaissent au moins une seule "connue".

Je vous souhaite des débats fructueux et le courage d'aborder les sujets délicats et sensibles que nous apporte l'heure actuelle.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Mesdames et Messieurs, vous venez d'entendre le Président de la République. Je lui adresse mes remerciements dans la Mongolie lointaine. La présence de Mirek Topolánek, Premier Ministre de la République tchèque, rehausse l'importance de cette réunion. Je le prie de bien vouloir prendre la parole.

Monsieur Mirek Topolánek :

Mesdames et Messieurs, Messieurs les Présidents du Sénat, Excellences, collègues, soyez très cordialement les bienvenus en République tchèque.

Votre réunion se tient le jour même de la Fête de l'Etat tchèque, la Saint Venceslas, comme l'a déjà évoqué le Président du Sénat Přemysl Sobotka. Saint Venceslas est non seulement le symbole de l'Etat tchèque, il est aussi la clef de voûte des fidèles et des non croyants. En sa personne, il allie le patriote à l'Européen. Je me félicite dès lors de vous voir réunis à Prague en ce jour précis.

Prendre la parole devant vous est pour moi un agréable devoir et un grand honneur, mais aussi un bon souvenir des huit années que j'ai passées sur ces bancs. Ma place se trouvait à droite. Je sais donc pertinemment ce que pensent certains députés du rôle de la Chambre haute. J'aimerais vous rassurer, ne les prenez pas trop au sérieux. Le sénateur, être rigoureusement inutile sur le plan politique aux yeux de certains, peut se voir porter jusqu'au

poste de Premier ministre, j'en suis la preuve vivante. D'ailleurs, l'abolition de la Chambre haute est un sujet récurrent faisant depuis longtemps partie du folklore politique.

Durant mes missions à travers le monde, j'ai rencontré maints exemples de ce discours. Les pays pratiquant le bicamérisme mènent de longs débats sur la nécessité de supprimer la Chambre haute. Les Etats au système monocaméral discutent tout aussi passionnément de la nécessité d'établir une seconde Chambre.

Bien évidemment, je n'oublie jamais que ma carrière d'homme politique a débuté sur les bancs du Sénat tchèque. Malgré toutes les critiques, je reste profondément convaincu de l'importance de la seconde Chambre. Vous seriez d'ailleurs surpris de m'entendre tenir un autre discours devant vous aujourd'hui. Je vais donc rappeler les raisons concrètes sur lesquelles je fonde cette conviction.

Mon expérience personnelle me permet d'affirmer que la seconde Chambre sert en quelque sorte de filtre améliorant la qualité du processus législatif et ce, non seulement dans l'optique de la constitutionnalité, dans celle de la mise en œuvre des directives européennes, mais aussi à bien d'autres égards. Et le fait que le système constitutionnel tchèque permette à la Chambre basse d'avoir le dernier mot ne saurait y changer quoi que ce soit. L'essentiel, c'est que les sénateurs puissent, plus sereinement que les députés, examiner les normes et actes législatifs importants. Dans bon nombre de cas, les députés adoptent les lois dans leur mouture sénatoriale. Et le Parlement tchèque peut en servir d'exemple. Pour la simple raison que les amendements apportés par les sénateurs n'obéissent pas si souvent à l'idéologie et aux opinions préconçues des partis politiques et se fondent davantage, au moment de la résolution du problème, sur l'expertise et l'objectivité logique.

Dans le paysage politique qui est le nôtre, dans le processus de transition dans lequel nous nous trouvons après l'éclatement du système totalitaire, le Sénat aide à promouvoir la culture politique. Et ce, non seulement parce que nous autres sénateurs, à la différence des députés et des Premiers ministres, sommes portés à l'exercice de nos fonctions à un âge avancé. Les raisons en sont multiples. La Chambre haute se tient un peu à l'écart de la lutte pour le pouvoir qui se joue principalement sur l'axe Chambre des Députés – gouvernement. D'un côté, cela peut générer des doutes sur l'utilité du Sénat mais d'un autre côté, cela permet aux sénateurs de se pencher sur les problèmes avec plus de recul, plus d'objectivité, sans passions gratuites.

Il s'est avéré à plusieurs reprises que dans des moments de tension, la voix de la raison s'est fait entendre précisément à la Chambre haute. Cette voix de la raison qui peut porter secours, ce qui est souvent le cas, voire redonner à nos concitoyens confiance en la démocratie parlementaire.

Et enfin, et non pas en dernier lieu, un Sénat élu au scrutin majoritaire – c'est le cas tchèque – constitue un ferme bastion contre les extrémistes. L'extrême droite n'a jamais accédé à la seconde Chambre, les communistes y sont représentés en un nombre négligeable. Je suis certain que le système majoritaire à deux tours n'élimine nullement les petits partis, au contraire, il donne une chance à tout le monde, y compris les indépendants, dans la mesure où ils représentent un élément fédérateur, d'intégration, au lieu de polariser et de diviser les citoyens. Le système majoritaire à deux tours mène à une politique du consensus. C'est une valeur dont nous avons rudement besoin, et pas seulement dans ce pays.

Les propos que je tiens ici s'appuient sur ma propre expérience et non pas sur une analyse comparée des systèmes parlementaires qui revient plutôt aux politologues. C'est donc mon opinion personnelle et je réitère ma satisfaction d'avoir pu connaître le travail du Sénat depuis ses bancs. Il s'agit d'années très fructueuses pour moi et l'expérience de la seconde Chambre m'est utile encore aujourd'hui.

Je souhaite du succès à vos débats, un agréable séjour à vous tous et à bientôt, j'espère.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre. Avant de poursuivre nos débats, permettez-moi de vous présenter la délégation tchèque. A ma gauche, Jiří Liška, vice-Président du Sénat, Luděk Seifzik, Président de la Commission des affaires européennes, Alena Palečková, Présidente de la Commission de la santé publique et de la politique sociale, Jiří Nedoma, membre de la Commission de l'économie, de l'agriculture et des transports. A côté du Premier Ministre, Eduard Kožušník, chef de mon secrétariat, František Jakub, chancelier, Jindřich Marek, mon conseiller.

Et maintenant je prie le père fondateur de notre Association, j'espère qu'il ne m'en tiendra pas rigueur, Christian Poncelet, Président du Sénat français, de bien vouloir prendre la parole. C'est notre père spirituel.

Cher ami, à vous la parole.

Monsieur Christian Poncelet :

De loin, j'aimerais adresser mes salutations respectueuses à Monsieur le Président de la République. Je voudrais lui dire à quel point j'ai été touché par son aimable propos. Je tiens aussi à saluer le Président du Sénat de la République tchèque et le remercier de tout cœur pour son chaleureux accueil, chose devenue tradition en République tchèque. Je salue également Monsieur le Premier Ministre. En réaction à son propos, je voudrais dire que souvent, un germe de sénateur est prêt à éclore dans chaque député. Malgré la critique que nous pouvons entendre au sujet du bicamérisme, c'est finalement devenu une tradition, nous critiquons souvent ce que nous aimons et les députés passent souvent au Sénat. J'aimerais vous saluer vous tous, chers collègues, Excellences. Je m'adresse à vous tous, sans distinction. Tout simplement et très sincèrement, je vais vous appeler "chers amis".

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'inviter à prendre la parole lors de la séance d'ouverture de cette session extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe. J'en suis très honoré.

Etabli en 1996 selon la Constitution de 1993, le Sénat du Parlement de la République tchèque célèbre son 10e anniversaire et il a voulu le faire en compagnie de ses amis européens. C'est une attention à laquelle nous sommes très sensibles. Il s'agit, en effet, d'une initiative extrêmement positive. Les dix années ont porté leurs fruits, ce sont dix années bien

remplies. Les plus hauts représentants de la République tchèque ont pris la parole avant moi pour témoigner de l'intérêt qu'ils portent à l'institution dont l'importance est évidente pour tous.

Je suis heureux de pouvoir constater que les Chambres hautes vont en se multipliant dans le monde: en 1990, 40 sénats, en 2005, 80 sénats. Et le bicamérisme est véritablement le fleuron de la démocratie. Victor Hugo affirmait: « Un parlement à une seule Chambre est comme un océan gouverné par la tempête: toujours faut-il de l'équilibre. » De plus, c'est une garantie de la qualité de l'administration d'Etat. Mon prédécesseur a dit que l'existence du Sénat garantissait l'examen correct des lois. Cette jeune assemblée constitue la preuve de la viabilité de la structure bicamérale. A certains égards, cela nous rajeunit tous. Cela vaut aussi pour moi et j'en suis reconnaissant à Monsieur le Président.

Cette jeune assemblée a l'avenir devant elle. Au fil du temps, elle verra s'affirmer sa place parmi les autres institutions. Aujourd'hui, nous parlons du XXI^e siècle et nous en parlerons encore demain. Et ce XXI^e siècle est un défi mobilisateur pour notre assemblée. Il faut que les Chambres hautes échangent leurs expériences afin de s'enrichir mutuellement. Et c'est justement ce gendre d'institution – comme celle qui nous réunit ici, sans distinction, sans contradictions, qui nous permet de nouer des relations amicales, cordiales. Nous pouvons avoir du respect les uns pour les autres et nous sommes très près les uns des autres.

Les Chambres hautes doivent poursuivre l'évolution qui est la leur afin d'affirmer leur caractère spécifique. Dans un monde qui est indiscutablement instable et incertain. Et les Chambres hautes sont l'indispensable cadre permettant un fonctionnement équilibré de nos institutions et une meilleure représentation de nos concitoyens. Qui dit Chambre haute, dit réflexion, sagesse, expérience. Et la présente réunion de notre association qui, elle, n'a pas encore fêté ses 10 ans d'existence, a l'opportunité d'en fournir la preuve, une fois de plus.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie aussi Monsieur le Premier Ministre, de nous recevoir dans votre beau pays, et tous mes vœux de bonheur vont au Sénat tchèque pour son anniversaire. A nous tous, je souhaite des débats fructueux.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Monsieur le Président du Sénat français, je vous remercie pour vos propos.

Comme nous nous réunissons à l'occasion du 10e anniversaire du Sénat tchèque, nous avons préparé à votre intention une petite présentation vidéo, intitulée "Les 10 ans du Sénat tchèque".

(Présentation vidéo)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Mesdames et Messieurs, vous venez de voir un petit échantillon des activités du Sénat de la République tchèque. Maintenant, je suspends la séance pour une pause café. Nous allons prendre congé de Mirek Topolánek, Premier Ministre de la République tchèque, qui a d'autres obligations et, dans quelques instants, après une pause de 15 minutes, je vous convie à revenir dans cette salle.

Je vous remercie d'avoir suivi nos débats avec tant d'attention.

(Applaudissements)

(Pause)

(Indicatif)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Chers collègues, les interventions des pays membres seront présentées dans l'ordre alphabétique. Et cet ordre doit être perturbé pour arranger nos collègues de la République d'Autriche qui sont contraints de nous quitter.

Nous allons donc entendre notre premier intervenant, Monsieur Gottfried Kneifel, Président du Conseil fédéral.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

Monsieur Gottfried Kneifel :

Monsieur le Président Sobotka, Monsieur le Président Poncelet, fondateur de l'Association des Sénats d'Europe, Mesdames et Messieurs. En premier lieu, je tiens à exprimer mes remerciements les plus chaleureux pour l'excellente organisation de cette remarquable réunion dans un cadre aussi somptueux et solennel. Et j'aimerais joindre à ces remerciements mes vœux de bonheur pour le dixième anniversaire de l'existence du Sénat tchèque.

J'estime que le Sénat tchèque sert d'exemple à nous autres pays et Sénats d'Europe sur le plan des activités déployées à l'intention du large public. Il importe, en effet, de faire non seulement notre travail mais aussi d'en apporter l'information avec toute la transparence nécessaire.

Les relations entre nos pays ne sont pas récentes, au contraire. Elles n'ont pas été, certes, exemptes de frictions. Aujourd'hui, nous estimons qu'il nous faut nous pencher sur l'avenir au lieu d'examiner le passé aux rayons X. Force nous est de diriger notre regard devant nous et de déployer tous nos efforts afin de parfaire notre travail au sein des secondes Chambres des pays européens.

A cet égard, nous bénéficions d'une grande aide de la part de l'Union européenne, institution qui n'a pas d'alternative. L'année dernière, l'Autriche et la République tchèque ont fourni, je crois, une série d'excellents exemples de partenariat à l'échelle régionale, notamment dans le domaine des projets d'infrastructure, de réseaux transeuropéens. Je cite, à titre d'exemple, la ligne de chemin de fer Prague – Linz. Ce genre de coopération n'a pas d'équivalent et nous saisissons cette chance à pleines mains, les uns et les autres, la chance de construire l'Europe ensemble.

Je vais vous épargner une leçon d'histoire sur la seconde Chambre autrichienne, le Conseil fédéral. J'aimerais toutefois rappeler qu'il est indispensable de créer un équilibre à partir de la seconde Chambre justement. Il en était ainsi déjà du temps de la monarchie austro-

hongroise. N'appréciant pas trop le parlementarisme, l'empereur disait qu'il y avait, certes, une Chambre pour représenter le peuple à laquelle il se refusait de remettre tous les pouvoirs. Ainsi instaura-t-il la seconde Chambre, une sorte de Sénat, censée faire en sorte que les représentants du peuple ne détiennent pas un rôle et un pouvoir démesurés.

La Chambre des Länder en Autriche fut instituée aux termes de la loi constitutionnelle fédérale de 1920. C'est d'ailleurs la loi qui fonda l'Autriche moderne. Dès ses débuts, le Conseil fédéral fonctionna sur le principe des représentants des diètes fédérales et nous estimons que, mis à part toutes les discussions sur le sens et l'absurdité du bicamérisme, c'est un mécanisme de toute première importance car il a concouru à constituer le pays ainsi que l'identité nationale dans l'esprit des citoyens. A nos yeux, c'est un excellent dispositif.

L'idée du fédéralisme représente aussi une certaine concurrence, au bénéfice de notre premier client, le citoyen. Le fédéralisme est une compétition au profit du citoyen, et c'est ce qui compte aujourd'hui plus que jamais.

En Autriche, nous sommes témoins de discussions incessantes au sujet de la seconde Chambre. Mais le débat mené presque deux années durant au sein de ladite Convention a abouti au résultat adopté tant par les grands que par les petits partis. Le Conseil fédéral a donc recueilli un "oui" massif et ce, en sa qualité d'assemblée de représentants des Länder. Ainsi, la Convention constitutionnelle a reconnu le bien-fondé de l'existence du bicamérisme.

Comment gérer ce résultat? Voilà une question qui, à juste titre, devrait être la nôtre lors de cette réunion. J'ai déjà rappelé les larges discussions concernant la relation entre le bicamérisme et le fédéralisme. Nous devrions nous approprier le principe de subsidiarité et assurer son suivi dans le cadre de la mise en œuvre des règlements et des directives du Conseil de l'UE. Je dirais que c'est ici que se dessine une nouvelle fonction pour les Chambres des Länder, les Sénats: mettre en place cette compétence européenne et servir de lien entre l'Union et les secondes Chambres. Voilà le rôle qui nous incombe, c'est un défi.

Il y a quelques semaines, la Commission nous a transmis tous les projets en cours et souhaite en faire de même à l'avenir, afin que nous puissions examiner ces documents à notre tour, au travers du principe de subsidiarité. Et c'est là que les secondes Chambres en Europe jouent un rôle de choix: celui de passerelle, de pont reliant l'Union européenne à l'échelle régionale.

Il nous revient d'en tirer un enseignement et de continuer à développer le débat. Je suis absolument conscient de la spécificité de cette activité qui nécessite une qualité supérieure des représentants de la seconde Chambre. Car cela signifie plus de travail, mais aussi se pencher plus attentivement sur les projets de loi, sur la législation d'une manière générale. Il convient d'évaluer tous les documents. Je dirais qu'il n'y a pas d'alternative à cette fonction. La possibilité d'appliquer le principe de subsidiarité dans les secondes Chambres est une chance pour réveiller la confiance en le projet européen. Qui d'autre devrait s'en saisir, si ce n'est nous autres sénateurs et députés? Nous ne pouvons pas nous en défaire au profit d'une autre institution car le rôle le plus noble, le rôle prioritaire pour un député, pour un sénateur, est de servir de médiateur entre la législation et le citoyen. A l'avenir, nous serons amenés à nous y consacrer davantage.

Par ailleurs, l'examen de la subsidiarité nous apporte un nouvel instrument. Pour pouvoir examiner et traiter les différents sujets, il nous faudra nous pencher plus en détail sur

la matière nouvelle et, ainsi, nous serons à même d'apporter des informations meilleures à nos concitoyens. D'ailleurs, qui d'autre devrait le faire? Nous savons de quoi il s'agit, nous connaissons le contexte, nous sommes en rapport avec nos citoyens, associations et rassemblements civils. C'est là que j'entrevois un rôle foncièrement nouveau pour les secondes Chambres, à savoir celui d'intermédiaire entre le "seigneur" et le citoyen. Ce rôle de médiateur est, à mes yeux, très important, voire honorifique. Et un défi pour nous tous.

Ce travail pourrait devenir un liant dans la construction de l'Europe commune, en vue de réveiller la confiance du citoyen en l'Europe. Je me félicite de ce rôle et je ferai tout mon possible pour que ma chambre l'accomplisse au profit du citoyen. Je m'y sens engagé, entre autres raisons parce que cette affaire me tient particulièrement à cœur, en ma qualité de Président de la Commission des affaires européennes. Je souhaite à nous tous bon courage dans l'accomplissement des défis nouveaux auxquels nous sommes confrontés, afin que nous puissions les résoudre au profit des citoyens et des citoyennes d'Europe.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Monsieur le Président du Conseil fédéral de la République d'Autriche, je vous remercie pour vos paroles et vous souhaite un bon retour dans votre pays.

Et on en revient à l'ordre alphabétique. Je prie Monsieur Francis Delpérée, premier vice-Président de la Commission des affaires institutionnelles du Royaume de Belgique, de prendre la parole.

Monsieur Francis Delpérée :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me demande si l'amalgame des fonctions parlementaires forme un ensemble suffisamment cohérent. Pour ce qui est du bicamérisme, il repose sur l'exercice partagé des fonctions parlementaires. Dans cette perspective, les deux assemblées participent l'une comme l'autre, selon des mécanismes souvent complexes, à la confection de la loi.

L'originalité du système belge est qu'il donne tantôt la priorité à l'une des assemblées, tantôt à l'autre. Ainsi, lorsqu'il s'agit de la loi nationale, la priorité revient à la Chambre basse, à la Chambre des représentants. C'est là qu'on présente le projet de loi, c'est là qu'a lieu le premier débat et le Sénat n'intervient qu'en deuxième position. On se trouve ici en face d'une forme de bicamérisme inégalitaire. S'il veut se singulariser, le Sénat doit affirmer sa spécificité, sa marque de fabrique. Il doit travailler "dans la distance", quand il s'agit par exemple de travaux de codification ou de consolidation du droit existant. Voilà pour ce qui est de la loi nationale.

Par contre, quand il s'agit de lois ratifiant les traités internationaux, c'est le parcours inverse. Elle est d'abord déposée au Sénat qui l'examine. C'est là aussi que se tient le premier débat et ce n'est qu'ensuite qu'elle passe à la Chambre. Ce fut le cas, par exemple, du projet du Traité constitutionnel européen, le premier débat a eu lieu au Sénat, puis le projet a été examiné à la Chambre. Or, l'ordre de priorité reconnu au Sénat dans le contexte international a conduit ce dernier à accorder une importance particulière à ses fonctions internationales, la fonction diplomatique y comprise.

Telles sont les missions partagées du Parlement belge. Il remplit, ensuite, des tâches parallèles. Cela signifie que chaque assemblée, sans chercher à parvenir à une entente avec l'autre Chambre, exerce ses fonctions, bien évidemment aussi dans le domaine du contrôle politique. Là, le Sénat a été dépossédé de l'essentiel, toutefois des activités réduites de contrôle restent préservées. Le Sénat mène, par exemple, des enquêtes relatives au crime organisé en Belgique, il a décidé du mandat des troupes belges à l'étranger, ce qui est tout à fait logique car le Sénat, chargé de la fonction de contrôle, ne saurait tirer des conséquences politiques de ces décisions. Cela revient ensuite au pouvoir exécutif.

Pour ce qui est des commissions d'enquête, ce sont des organes de contrôle spécifiques. J'aimerais mentionner notamment la commission chargée de la vérification du travail des services de police et des services de renseignement. Un travail particulièrement important aujourd'hui, face à la montée des activités terroristes.

Le Sénat peut encore assumer des tâches propres dans lesquelles la Chambre n'intervient pas. Cela peut être formulé de manière plus ou moins officielle. Le Sénat est une "Chambre de réflexion" et c'est pourquoi il lui revient de favoriser la participation citoyenne. Il procède à l'audition d'experts belges ou étrangers pour faire entendre leur avis. C'est le Sénat qui, avant d'exécuter une tâche en matière de législation, cherche à obtenir toutes les informations pertinentes.

Le Sénat est un organe fédéral ce dont découlent des fonctions particulières, il peut contribuer à concilier les préoccupations individuelles ou collectives, des communautés et des régions. Une fois par an environ, il lui revient de se pencher sur ce genre de conflit d'intérêt.

A la réunion de l'Association d'il y a six mois, j'ai observé ceci: La légitimité d'une assemblée politique tient à la régularité du processus électoral qui a conduit à la sélection de ses membres, ce qui est évident. Et j'aimerais ajouter que dans l'Etat moderne, la légitimité d'une assemblée politique tient moins à ce qu'elle est qu'à ce qu'elle fait. Je voudrais rappeler aussi que notre réunion de Prague rentre dans ce contexte car elle nous pose non seulement la question du choix des parlementaires mais aussi celle des fonctions à jouer par le Sénat dans un Parlement. Ici, nous parlons de l'unité dans la diversité.

L'unité, parce que l'organisation et le fonctionnement unitaire du Sénat sont les conditions élémentaires de sa visibilité, la diversité, parce que l'exercice de fonctions plurielles est une condition importante de son efficacité, et ce dans la ligne de la Constitution.

Le Sénat ne se disperse pas dans des activités désordonnées, peut-être même dans des entreprises qui poursuivraient des objectifs contradictoires. Il ne faut pas avoir peur de faire des choix. Il ne faut pas avoir peur de dire où sont les tâches essentielles et où figurent les tâches accessoires. L'unité, la diversité, mais aussi la cohérence. Tels sont les impératifs pour le Sénat.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je vous remercie, cher collègue. Selon l'ordre alphabétique, nous aurions dû écouter l'intervention du représentant de la Bosnie-Herzégovine. Etant donné qu'il a dû s'absenter un instant, je vais demander au vice-Président du Sénat tchèque Liška de prendre ma succession à la présidence pour que je puisse vous présenter mon intervention au nom de la République tchèque.

Monsieur Jiří Liška, Vice-Président du Sénat :

Je vous remercie. Monsieur le Président Sobotka, je vous en prie, vous avez la parole.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat: Mesdames et Messieurs les Présidents et vice-Présidents, Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs,

Une fois de plus, je vous souhaite de tout cœur la bienvenue à la session extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe qui se tient, comme je l'ai déjà dit, à l'occasion du 10e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque. C'est avec plaisir que je constate combien les rencontres comme celle d'aujourd'hui confirment le rôle croissant des Chambres hautes des Parlements européens.

Au sein de la communauté qui est la nôtre, nous n'aurons certainement aucun mal à partager l'opinion selon laquelle la démocratie parlementaire fait partie intégrante du fondement même d'une société d'hommes libres. Le système bicaméral en constitue une soupape de sûreté censée garantir et stabiliser cette culture politique. Il est en même temps un élément très précieux dont nous avons besoin pour maintenir la qualité du processus d'adoption de lois nouvelles et l'efficacité de l'ensemble du processus législatif, aussi bien qu'une instance de contrôle au cas où la Chambre se verrait dissoute ou encore que le résultat des élections législatives n'offrirait pas la possibilité de former un gouvernement opérationnel.

Dans notre pays, le Sénat s'est vu rétabli il y a dix ans, après la chute du régime totalitaire. En célébrant l'anniversaire de la première décennie de son existence cette année, nous pouvons constater avec fierté que nous aussi, nous servons d'exemple corroborant de ce que je viens de dire. Pendant cette période relativement courte, le Sénat tchèque a fait plusieurs fois preuve de son efficacité en s'impliquant judicieusement dans le processus législatif, dans la recherche de solutions en cas de crise gouvernementale ou encore dans l'adoption de décisions stratégiques en matière de politique étrangère. Il a ouvert en même temps la voie vers des audiences publiques, en quête de solutions aux problèmes graves que le large public percevait comme des décisions problématiques de l'exécutif, voire comme dans certains cas un recours à des moyens de pression inadéquats.

Chacun de nos pays connaît une autre expérience et tradition historique de la démocratie parlementaire et du système bicaméral. Dans nos pays respectifs, les Chambres hautes disposent d'une marge de manœuvre différente pour influencer sur la vie politique interne, mais elles ont partout une raison d'être.

Notre Sénat a l'avantage de renouveler un tiers de ses membres tous les deux ans, ce qui le rend indissoluble et l'érige en pilier fondamental de la stabilité de notre système constitutionnel.

La Guerre froide a jadis scindé notre continent en deux blocs antagonistes. Heureusement, cette période est révolue, mais certains d'entre nous ont logiquement une expérience intime des systèmes totalitaires. D'autres, par contre, ont plus d'expérience avec le fonctionnement de la démocratie parlementaire dans la durée. Paradoxalement, celle-ci continuera à se heurter, en dépit de tous ses atouts, à de nouveaux risques et périls susceptibles de mettre en danger la qualité de la démocratie européenne. Et il ne s'agit pas uniquement de l'extrémisme politique sur le plan national.

La critique du parlementarisme nous parvient depuis longtemps déjà, et ce même des milieux démocratiques libéraux. Voilà la raison pour laquelle notre expérience, aussi diverse puisse-t-elle être, s'avère très bénéfique aux uns et aux autres. De plus, il existe des risques communs à tous nos pays – en premier lieu, il s'agit d'avoir une approche commune à l'égard du terrorisme international.

C'est pour cela que je remercie M. Christian Poncelet et vous tous, honorables invités, d'avoir accepté de venir à Prague à l'occasion du 10e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque, pour prendre part à cette réunion qui nous offre une opportunité idéale pour un échange de vues et d'expériences. On s'aperçoit de plus en plus que le processus d'intégration européenne n'a pas minimisé pour autant l'importance des Parlements nationaux et c'est une excellente chose pour maintes raisons, même pour l'Union européenne. Il importe cependant que cette initiative provienne plus souvent encore de la base, qu'elle repose sur une connaissance pratique d'une problématique concrète et que cette bonne idée ne soit pas réduite à l'aval formel que les Parlements nationaux donneraient à des signaux venant de Bruxelles.

Les Parlements nationaux devraient veiller à ce que les piliers fondamentaux de l'UE soient respectés pour tous les membres de celle-ci, je fais allusion ici au problème de l'espace de Schengen. C'est là que j'entrevois une plateforme permettant d'aborder de grands sujets européens, et non pas seulement dans l'étroit cercle de quelques personnalités des grandes structures de l'UE. Je suis d'ailleurs convaincu que l'activité des Parlements nationaux est à même de remédier à certaines tendances bureaucratiques au sein de l'UE et à la législation européenne dont la complexité détourne parfois le citoyen de l'idée même de la construction européenne. Une rencontre comme la nôtre se propose d'œuvrer également dans ce sens.

Le développement des relations bilatérales et l'ébauche initiale d'une discussion sur l'avenir européen des formations de petite taille comme le Benelux, le groupe de Visegrad ou même l'initiative d'Europe centrale, qui, elle, dépasse les frontières de l'Union actuelle, représentent, certes, une bonne solution.

J'ai la conviction que la coopération internationale des Parlements nationaux et leur activité en matière de politique intérieure consolideront le rôle de contrôle que représentent les principes de subsidiarité et de proportionnalité. En tout état de cause, il faut que nos rencontres et discussions aboutissent et se soldent par des conclusions et résultats concrets. Voilà pourquoi il est si important que cette Association des Sénats d'Europe puisse dépasser le cadre des frontières de l'UE afin d'accueillir parmi nous nos collègues de Fédération de Russie, de la Confédération helvétique ou de Roumanie. Je félicite ces derniers, aussi bien que leurs voisins bulgares, pour le feu vert que la Commission européenne a donné à leur prochaine adhésion dès le mois de janvier 2007.

Mesdames et Messieurs, je crois fermement – et je m'en réjouis d'avance – que cette rencontre sera pour nous une riche source d'inspiration. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Jiří Liška, Vice-Président du Sénat :

Je vous remercie. J'invite Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat français, à prendre la parole.

Monsieur Christian Poncelet :

Monsieur le Président du Sénat de la République tchèque, cher ami Sobotka, mes chers collègues, chers amis, le thème de notre réunion nous invite à nous tourner vers l'avenir, mais je voudrais, pour commencer, vous exprimer toute ma joie d'être ici dans cette merveilleuse ville de Prague pour fêter ensemble le 10^e anniversaire d'une belle institution.

Les Chambres hautes, en ce début de XXI^e siècle, affichent leur vitalité. Il y a, dans leurs fonctions, des éléments permanents par lesquels je commencerai, avant d'évoquer ensuite les aspects qui me paraissent devoir évoluer pour mieux tenir compte des nouveaux équilibres qui organisent nos sociétés démocratiques. Tout d'abord les Chambres hautes auront pour tâche, demain comme hier, de favoriser un fonctionnement équilibré des institutions. Il y a toujours, dans la démocratie représentative, le danger qu'un des centres du pouvoir prenne une importance excessive et ne soit plus véritablement contrôlé. Nous savons que certains d'entre nous ont déjà connu cette expérience – on risque alors l'abus du pouvoir.

Certes, dans l'Europe d'aujourd'hui, où les conflits politiques ont perdu en intensité, le risque d'abus de pouvoir est sans doute plus faible. Mais l'histoire n'est pas finie, et nous ne savons pas ce que nous réservera le siècle qui commence. Personne ne saurait le dire ni l'écrire.

L'existence d'une seconde Chambre sera toujours une protection contre "l'abus de position dominante" qui est la tentation de toute majorité. Les Chambres hautes sont par nature des chambres de réflexion. Les détenteurs du pouvoir, faute de contrepoids, peuvent prendre des décisions insuffisamment mûries ou mal adaptées aux réalités. Un examen conduit par une seconde Chambre permet de corriger les textes, de prendre en compte des difficultés qui n'avaient pas été envisagées. Le double examen des textes permet d'ailleurs à l'opinion publique – qui est souvent lente à réagir – de se manifester.

Plus d'une fois, en France, on a vu une forte mobilisation de l'opinion publique se produire après le vote d'un texte par l'une des deux Chambres. L'examen par l'autre Chambre est alors l'occasion de tenir compte de cette mobilisation en apportant des précisions ou des apaisements, voire en retirant les éléments les plus contestés. C'est une caractéristique du bicamérisme que de créer un espace de dialogue favorable au compromis dans le meilleur sens du mot.

Le bicamérisme me paraît donc parfaitement adapté aux lois de la "gravitation politique" qui ne cesseront pas de s'appliquer demain. Les secondes Chambres jouent le rôle "d'équilibreur" des institutions.

Un second aspect permanent du rôle des secondes Chambres est de compléter la représentation assurée par la première Chambre. Il n'y a pas de mode de scrutin parfait. Aucun n'assure à la fois l'existence d'une majorité stable, l'expression de toutes les minorités, la prise en compte de la personnalité et de l'action de chaque candidat ou encore l'association des pouvoirs locaux. Or, il faut que les élus locaux et régionaux puissent faire valoir leur mandat. Et que la représentation démocratique ait une chance de révision. L'existence d'une seconde Chambre permet d'avoir une représentation plus nuancée et plus complète. A partir d'un certain degré de diversité culturelle et régionale, c'est une exigence incontournable, et ce n'est pas un hasard si, en Europe, à partir d'un certain niveau de population, tous les Etats ont des Parlements bicaméraux.

Le bicamérisme permet de mieux représenter la diversité qui, en Europe, caractérise souvent les pays peu peuplés, et toujours les plus importants par leur population. Les secondes Chambres exercent aussi, au jour le jour, une double mission de législation et de contrôle. C'est cette double mission qui me paraît la plus susceptible d'évoluer au XXI^e siècle.

D'une manière générale, la fonction législative apparaît de plus en plus encadrée par le contrôle de constitutionnalité et de conventionalité. De plus, c'est souvent le gouvernement qui a l'initiative des lois, le rôle des assemblées à cet égard étant complémentaire ou, si l'on préfère, subsidiaire. Dès lors, c'est avant tout par le biais des amendements que les parlementaires exercent un travail législatif. Il est rare que la majorité de la première Chambre conteste le principe même d'un texte présenté par le gouvernement.

Et il faut dire que dans cet ordre d'idées, c'est encore la seconde Chambre qui saurait éventuellement prévenir la menace de discordance entre un projet de loi et le risque de dissolution du Parlement.

Cette évolution du travail législatif ne permet pas toujours de bien prendre en compte certaines préoccupations que l'on peut regrouper sous l'appellation de "qualité de la législation". Les lois sont très nombreuses et souvent obscures. Et pourtant il faut voter les lois de sorte à ne pas porter atteinte à la démocratie. Et là, nous avons du pain sur la planche. Très souvent, consciemment ou inconsciemment, la société met en place des soupapes de sécurité car le citoyen veut que tout soit garanti, depuis la naissance jusqu'à la mort, loisirs, temps de travail, école, santé, tout. Et ceci nous amène à une certaine hypertrophie du travail législatif. Comme si l'homme perdait, dans une certaine mesure, sa responsabilité et, très souvent, celle-ci était transférée sur quelqu'un d'autre.

Quelles sont les strates législatives successives? Elles s'empilent, produisant fréquemment des ambiguïtés. Les citoyens, les agents économiques, les administrations et même les juges se retrouvent difficilement dans ce foisonnement législatif que nul n'est pourtant censé ignorer. Au XXI^e siècle, plus que jamais, il convient de poser un certain nombre de questions avant de légiférer. Une loi de plus est-elle indispensable? Le nouveau texte s'insère-t-il de manière cohérente dans l'ensemble du droit? Ne peut-on pas envisager un texte plus simple? Quels problèmes d'application pourrait-on rencontrer sur le terrain? Des fois, le processus de vote prive un projet de loi de son sens original.

Voilà autant de questions que les secondes Chambres sont bien placées pour mettre en avant, grâce au recul dont elles bénéficient. Cette approche en termes de qualité et de simplicité de la législation me paraît appelée à prendre de plus en plus d'importance. La fonction de contrôle des assemblées est également appelée à évoluer.

Le contrôle parlementaire me paraît, en effet, appelé à se développer. C'est un instrument essentiel pour faire en sorte que les politiques publiques soient effectivement au service des citoyens. Trop souvent, l'enquête parlementaire n'est lancée qu'à l'occasion d'une crise. Elle doit devenir une dimension essentielle et constante du travail parlementaire. C'est ainsi que nous pourrions apporter cette transparence accrue à laquelle aspirent nos concitoyens. L'Etat est fait pour eux. Le contrôle parlementaire est un moyen pour que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants, se réapproprient une sphère publique de plus en plus lourde et complexe.

Or, les secondes Chambres, généralement plus indépendantes du gouvernement, sont bien placées pour répondre à ce besoin constant de contrôle parlementaire. J'ai souvent entendu dire qu'au moment de la conception des lois, on compte beaucoup trop sur la fonction du Sénat et si la Chambre haute n'existait pas, que ferions-nous? Dans le même sens, il me paraît important que les Parlements, dans le cadre de leur fonction de contrôle, soient le cadre de grands débats qui aident les citoyens à se forger leur opinion sur des sujets importants et controversés. Les médias sont par nature très événementiels. Là encore, je crois que les secondes Chambres, par leur indépendance, leur recul, sont à même d'organiser de tels débats de fond de manière pluraliste, en dépassant les préoccupations étroitement partisans. Cela suppose, bien entendu, que ces débats soient facilement accessibles, soit sur Internet, soit grâce à des chaînes de télévision spécialisées.

Les secondes Chambres, mes chers collègues, évoluent, mais gardent et même renforcent leur spécificité. Demain comme hier, sous des formes renouvelées, le bicamérisme restera un instrument essentiel d'une démocratie équilibrée, efficace et vivante.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Nous allons continuer. Avant que je n'invite et n'excuse le deuxième vice-Président de la Chambre des nations de Bosnie-Herzégovine, Monsieur Mustafa Pamuk, qui est indisposé et sera représenté par l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine, Monsieur Ivan Orlić, j'aimerais vous faire une petite remarque relative à notre déclaration finale, plus précisément aux propositions et suggestions.

La suggestion qui nous est parvenue en provenance de la Chambre haute de la Fédération de Russie n'est pas une substitution de la déclaration proposée, mais un complément. Et je vous prierais de nouveau de remettre vos contributions de modification avant 19 heures et ensuite les experts des différentes délégations se réuniraient afin de préparer le projet final.

Je prie maintenant Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Ivan Orlić de Bosnie-Herzégovine, de bien vouloir prendre la parole.

Monsieur Ivan Orlić :

Mesdames et Messieurs, je m'excuse que le Président du Parlement de Bosnie-Herzégovine ne soit pas en mesure de présenter sa contribution. Monsieur le Président, je

voudrais tout d'abord présenter mes meilleurs vœux à l'hôte que vous êtes pour nous à l'occasion du 10e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque avec la conviction que le Sénat poursuivra son travail fructueux sur la scène locale comme européenne. Je voudrais également exprimer mon plaisir de pouvoir m'adresser à une assemblée que j'ai en grande estime.

Partout, le pouvoir législatif s'efforce d'élargir son champ d'activité afin de s'appropriier un important pouvoir. Le pouvoir en tant que tel doit être partagé dans les sociétés modernes. Cela se fait par la division des détenteurs du pouvoir législatif, c'est-à-dire les Parlements en deux Chambres, basse et haute.

Avec l'exemple des Etats dirigés de manière fédérale, il apparaît que la première Chambre représente les citoyens en tant que nation globale et la seconde chambre représente les éléments fédéraux. Cela permet aux plus petites provinces ou régions d'être représentées tout comme les plus grandes. Le trait commun à tous les exemples fédéraux est le principe de base qui garantit l'indépendance aux membres de la fédération mais leur impose également le devoir de contribuer dans le cadre de leurs possibilités au bien-être général.

Le point de départ visé pour l'obtention d'une influence politique et économique est le nombre de groupes éducatifs, régionaux, politiques, économiques ethniques et d'autres intérêts. Dans les théories pluralistes, il est dit que l'affrontement entre les groupes d'intérêt ne peut pas se passer sous la forme d'un combat non organisé avec tous les moyens, mais sous la forme d'un fonctionnement constructif bâti sur des compromis avec l'objectif de parvenir des résultats satisfaisants pour tout le monde. On ne s'attend pas pourtant à ce que ce processus se déroule de lui-même. L'Etat doit l'aiguiller.

Comme vous le savez déjà, la Bosnie-Herzégovine est un Etat multiethnique, son Parlement est bicaméral et les Chambres sont à égalité parfaite dans la procédure législative. La mission principale de la Chambre des nations en tant que Chambre haute est de défendre les intérêts nationaux vitaux. Et nous savons tous ce qu'est un intérêt national : c'est entre autres la langue, la culture, l'éducation. La Chambre des nations de Bosnie-Herzégovine remplit un rôle d'une valeur indescriptible dans le fonctionnement de l'Etat. Outre la défense des intérêts nationaux, elle devrait également veiller à un développement économique uniforme et au développement des régions.

Lorsque nous prenons en considération tout ce qui a été exprimé ici, la nécessité au XXI^e siècle est que soit représentée la diversité des intérêts au sein de l'Union européenne, des intérêts des régions dans les Etats, mais aussi des intérêts entre les Etats et les peuples. Et cela est la mission de la seconde Chambre du fait du maintien de l'équilibre envers la première Chambre dans laquelle les citoyens sont représentés.

Pour conclure, je vous remercie pour tout.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Maintenant je prierais Son Excellence, l'Ambassadeur de la République italienne en République tchèque, Monsieur Giorgia Radicati, qui supplée la direction de la Chambre haute du Parlement italien.

Votre Excellence, vous avez la parole.

Monsieur Giorgia Radicati :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour cette invitation à cette session extraordinaire de l'Association des Sénats européens et j'aimerais vous remercier en même temps de l'organisation parfaite de cette manifestation du côté de votre protocole.

Comme vous le savez certainement, la délégation italienne devait être menée par le vice-Président du Sénat, mais mes éminents collègues n'ont finalement malheureusement pas pu venir ici à Prague étant donné les devoirs qui découlent de leurs postes de sénateur. Néanmoins ils vous présentent leurs profondes excuses et regrettent de ne pouvoir être présents.

Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous féliciter personnellement à l'occasion du 10e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque. Cet anniversaire est d'autant plus important que la République tchèque en tant que démocratie relativement jeune mûrit tout comme ses institutions conquièrent leur position et leur force.

Depuis 1948, nous avons en Italie un système bicaméral fonctionnant parfaitement. Celui-ci permet à l'ensemble de notre vie politique un échange d'opinions et a contribué à la constitution d'une démocratie entière dans notre pays. Le système bicaméral fut même utile au cours de l'intégration à l'Union européenne. Il a servi à une étude minutieuse de différentes questions importantes, il nous a permis de mieux connaître les affaires européennes avec lesquelles tous les membres des deux Chambres ont ainsi pu se familiariser.

Un Parlement bicaméral est une condition de principe et un élément important pour le fonctionnement d'une démocratie parlementaire, car il garantit l'effectivité du processus législatif. A première vue, cela peut apparaître comme un système un peu compliqué qui ne fait que prolonger le temps nécessaire à l'adoption de certains projets de lois, mais d'un autre point de vue il offre un espace pour l'évaluation des projets à tous les partis politiques et sous tous les angles. Telles sont l'histoire et les expériences partout dans le monde, mais plus particulièrement en Europe, en ce qui concerne le système bicaméral.

Il existe bien entendu différents modèles de fonctionnement des Chambres hautes selon les pays et bien entendu ils respectent les différents modèles constitutionnels des divers pays.

Depuis sa création, le Sénat italien a clairement prouvé qu'il participait au maintien de la stabilité du système constitutionnel et au dynamisme du débat politique dans notre pays ; c'est ainsi qu'il s'est lui-même présenté. Il a toujours été un élément vital de contrôle et de l'équilibre qui caractérise chaque système politique. Et il professe bien entendu l'esprit d'une libre discussion et du débat mené à différents niveaux qui sont les piliers de base de chaque véritable démocratie.

Il ne sera possible de surmonter toute la série de grands défis et de missions du XXI^e siècle qu'avec la contribution de tous les habitants de l'Europe, et il est entendu que dans ce domaine les Parlements peuvent représenter et traduire les intérêts et les propositions des différents électeurs et garantir un ensemble parfait. Nos sociétés n'ont pas encore découvert le

système qui garantirait une meilleure résolution de la vie politique dans cette activité quotidienne.

Enfin permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour votre accueil et de présenter mes meilleurs vœux au Sénat tchèque ainsi qu'à votre pays.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je vous remercie, cher collègue, et je peux constater avec satisfaction que nous sommes extrêmement disciplinés car la pause était prévue à 15:30 et il est 15:31. Un rafraîchissement a été préparé et vous attend donc tous jusqu'à 16 heures dans le restaurant du Sénat, là où nous étions pour le lunch.

Nous nous revoyons donc à 16 heures.

(Pause)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Mesdames, Messieurs, nous allons reprendre notre débat avec sa deuxième partie.

La première contribution sera prononcée par la Présidente de la Première Chambre des Etats généraux du Royaume des Pays-Bas, Madame Yvonne Timmerman-Buck.

Madame Yvonne Timmerman-Buck :

Monsieur le Président et cher collègue Sobotka, permettez-moi de vous féliciter aujourd'hui à l'occasion du dixième anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque. C'est aussi pourquoi j'ai accepté votre invitation à cette session extraordinaire de l'Association des Sénats européens et que ce fut un grand plaisir pour moi de recevoir votre invitation.

J'aimerais également vous remercier pour cet agréable accueil ici dans le palais Wallenstein. Toutefois, vous devez encore me montrer ces influences néerlandaises ici dans ce palais, car j'ai appris que des fenêtres néerlandaises se trouvaient dans une de ses parties ; mais je ne sais pas si vous le saviez, Monsieur le Président. En dehors de l'influence néerlandaise sur le Sénat, j'ai également appris que le Sénat tchèque avait organisé toute une série de manifestations pour la célébration du dixième anniversaire. J'aimerais vous rappeler deux de ces projets.

Au mois de mars de cette année, vous avez ouvert un centre d'information qui propose à ses visiteurs de suivre les séances et réunions du Sénat et d'obtenir des informations sur les activités que le Sénat développe. Deuxièmement, vous avez également organisé un concours destiné aux élèves des écoles primaires sur des thèmes relatifs au Sénat. Bien entendu, l'intégration de la jeunesse au travail du Parlement est très importante et j'espère que ces deux initiatives seront couronnées de succès. Comme le disent les Tchèques, nous devrions nous

protéger non par l'offensive mais avec nos amis. Cela signifie : ouvrons nos Chambres hautes des Parlements à tous les citoyens et plus particulièrement encore aux jeunes.

Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de me consacrer maintenant au thème de cette conférence, à savoir le rôle des Chambres hautes au XXI^e siècle. Comme vous le savez, le royaume des Pays-Bas n'est pas un Etat fédéral, nous possédons néanmoins un système bicaméral depuis 1815. Dans ce système, le Sénat néerlandais protège la stabilité de notre démocratie parlementaire. Son fond repose sur un système de contrôles respectifs. Si ce contrôle est effectué comme il se doit, nous pouvons garantir la stabilité de la démocratie et obtenir la confiance des habitants.

La qualité de la démocratie peut être perceptible dans la manière avec laquelle nous effectuons notre travail et avec d'autres garanties. La question est de savoir si nous avons résolu le problème initial en adoptant une procédure spécifique pour l'adoption des lois ? Je suis convaincue que ce principe de sécurité et de renforcement de la stabilité doit rester le thème principal de notre travail au XXI^e siècle. Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour souligner l'actualité de ce principe. Je voudrais également mentionner la manière avec laquelle le Sénat néerlandais effectue son travail sur la base de ce principe. J'espère que je contribue ainsi à l'échange des meilleures expériences.

Nous ne devons pas oublier que la stabilité et la qualité d'une démocratie parlementaire sont dépendantes l'une de l'autre et qu'elles se soutiennent réciproquement. Je voudrais commencer par la question de la stabilité, évocation qui me permet de vous expliquer comment nous nous servons de la qualité pour renforcer la stabilité au sein du Parlement néerlandais.

La démocratie parlementaire est un modèle dynamique. La stabilité de ce modèle est parfois ébranlée dans ses fondations suite à une intervention du gouvernement ou du parlement. Puisque nous observons la position du Sénat dans notre contexte néerlandais, je voudrais évoquer trois défis qui influencent notre démocratie, et ensuite je m'efforcerai d'expliquer comment le Sénat utilise justement la qualité et le travail de qualité pour remplir ses missions et comment il renforce ainsi la stabilité et la qualité de la démocratie.

La première chose qui peut influencer la stabilité d'une démocratie parlementaire est également le plus grand défi et le plus grand problème. Bien entendu, c'est une question de confiance de nos habitants, de notre électorat. Après le référendum sur le projet de Constitution européenne qui a eu lieu aux Pays-Bas, nous avons constaté que les habitants néerlandais étaient peu intéressés par ce qui se passe dans l'Union européenne. Le problème résidait également dans la communication sur cette question. Et à ce moment-là, j'ai attiré l'attention sur un autre aspect. J'ai attiré l'attention sur le fait que nous avons été confrontés à un vide entre les électeurs et leurs représentants élus au parlement. Bien entendu nous devons reconquérir la confiance de nos électeurs et nous devons renouveler leur confiance dans notre système parlementaire. Cela n'est pas simple et bien entendu nous travaillons toujours à la réalisation de cet objectif. Les élections qui se tiendront en novembre aux Pays-Bas pourraient y contribuer de façon significative.

Comment le Sénat néerlandais pourrait-il contribuer à résoudre le problème ? Bien entendu par la qualité. Nous devons protéger la qualité de notre travail, nous ne devrions pas trop nous orienter sur les procédures, méthodes et structures, néanmoins nous devrions chercher une valeur ajoutée du Sénat dans l'optique du cadre institutionnel et constitutionnel

existant. Sincèrement, je dois reconnaître que lorsque nous résolvons le problème de la confiance du public, le Sénat dispose d'un léger avantage. Nos sénateurs sont, en effet, des sénateurs à mi-temps. La plupart d'entre eux jouent un rôle très actif dans le cadre de la société, c'est-à-dire que lorsqu'une tension apparaît et que la relation entre responsables politiques et citoyens se retrouve sous pression, le Sénat est justement le lieu où la société est prise en considération et où se reflète les humeurs des gens. En tant que présidente du Sénat néerlandais, c'est quelque chose que j'estime et que j'encourage.

Les influences extérieures indirectes, comme elles sont appelées, constituent la deuxième mission ou question qui peut affecter une démocratie parlementaire et sa stabilité. Je vais évoquer deux d'entre elles.

Aux Pays-Bas, un débat est continuellement mené afin de déterminer comment notre Parlement réalise ses missions législative et de contrôle. L'évolution politique et les divers incidents ne font bien entendu qu'aviver ces discussions. Malheureusement, la manière néerlandaise de *brainstorming* pour l'amélioration de l'efficacité de notre système est peut-être par trop souvent caricaturée par ces procédures et les instruments employés. Dans la plupart des cas, cela mène en effet à la présentation de nouvelles procédures et à la suppression d'anciennes pratiques qui ne sont plus utilisées. Le Sénat s'efforce d'améliorer son travail, mais nous nous efforçons toujours tout d'abord d'évaluer s'il n'est pas possible de remplir cet objectif avec ce que nous avons déjà à disposition. La réponse du Sénat néerlandais à l'amélioration du travail et de la stabilité est donc la qualité.

L'autre influence extérieure qui affecte notre démocratie est le développement rapide du monde et les organisations internationales et intergouvernementales. Les questions internationales et européennes sont de plus en plus importantes pour tous les parlements et elles ne devraient pas rester un territoire uniquement pour quelques rares sénateurs. C'est pourquoi nous devons renforcer la connexion entre le niveau international et national. Nos sénateurs qui collaborent et travaillent dans les organisations internationales sont justement ce lien. Il est important que nous envoyons dans ces organisations nos tout meilleurs spécialistes qui vont nous représenter et s'employer à la réalisation de revendications qualitatives meilleures. Les sénateurs néerlandais s'efforcent d'améliorer leurs manières de travailler du point de vue des relations internationales et de la coopération internationale.

Dans mon introduction, j'avais évoqué trois défis. Le dernier est le défi qui est le plus politique. Il concerne l'équilibre et l'interaction dans le cadre d'un système bicaméral.

Aux Pays-Bas, il existe une tendance qui veut que la politique s'intéresse de plus en plus aux questions quotidiennes. Particulièrement dans un système bicaméral, les deux Chambres sont ainsi influencées : pas seulement qu'elles s'influencent mutuellement. Nous espérons que cette tendance ne s'ancrera pas solidement et bien que je sois consciente que mes collègues de la seconde Chambre ne soient pas présents ici afin de pouvoir réagir, je dois exprimer la crainte que certains sénateurs pensent que les projets de lois que traite la seconde Chambre ne sont pas de très bonne qualité. Notre principale responsabilité pourtant est de garantir une législation de qualité.

Au début j'ai affirmé que le Sénat néerlandais utilisait la qualité pour soutenir la stabilité de la démocratie parlementaire. J'ai répété que nous nous concentrons sur la qualité, au total trois fois au cours de ma contribution. Mais jusqu'à présent, je ne vous ai pas encore révélé les différents instruments que le Sénat néerlandais utilise. Je pense que la formation de

nouvelles structures, de nouveaux systèmes n'est pas précisément à l'ordre du jour ; nous devrions nous concentrer sur le cadre institutionnel et constitutionnel existant et ne pas proposer quelque chose de nouveau.

Je voudrais maintenant vous présenter la manière au juste avec laquelle nous créons une nouvelle valeur ajoutée. Si vous observez les instruments constitutionnels qui sont à la disposition de notre Sénat, par exemple le droit aux interpellations écrites et le droit de rejeter un projet de loi, je dois reconnaître que nous ne les utilisons pas si souvent. Peut-être cette constatation constitue-t-elle une surprise pour vous, car si vous disposez de ces pouvoirs, pourquoi ne pas les utiliser le plus possible ? C'est peut-être la question que vous vous posez.

Néanmoins le principe essentiel au sein du Sénat néerlandais est que la qualité de nos interventions devrait dépasser leur quantité. Nous n'utilisons ces instruments que si cette démarche est effective. Autrement dit, nous utilisons les instruments que nous avons à notre disposition de telle manière à ce qu'ils soient des instruments de qualité. Nous renforçons ainsi la position du Sénat et la fonction que nous remplissons dans un système bicaméral. Enfin, et ce n'est pas le moins important, cela garantit également une amélioration des rapports avec nos électeurs qui nous font plus confiance.

Bien que le Sénat néerlandais n'ait pas le droit d'amender la teneur d'une loi, nous pouvons rejeter un projet de loi. Comme je l'ai compris, la majorité des Sénats ont la possibilité de rejeter un projet de loi, autrement dit, de le renvoyer à la Chambre basse. Toutefois, si le Sénat néerlandais rejette un projet de loi, celui-ci ne revient pas à la Chambre basse, mais il est retiré de l'agenda gouvernemental, il n'est pas adopté. Comme je l'ai dit, nous n'utilisons pas très souvent ce pouvoir. Peut-être cela semble-t-il un peu paradoxal, mais le Sénat jouit grâce à cela d'une position très privilégiée.

Ce pouvoir qui est le nôtre permet au Sénat de très bien influencer l'implantation des différents responsables politiques ; à cela s'ajoutent nos remarques dans le cadre des débats. C'est pourquoi nous avons une influence marquante sur la manière dont les lois voient le jour. Les ministres doivent en effet nous rendre compte de la manière avec laquelle ils ont tenu compte de nos remarques.

L'autre instrument du Sénat qui nous aide à accomplir différentes missions dans le cadre de la démocratie parlementaire et nous permet de créer une valeur ajoutée, est la nouvelle approche pour l'adoption des budgets des différents ressorts. Bien entendu, comme vous le savez, ils doivent être adoptés par les deux Chambres du Parlement. La Chambre basse discute indépendamment des différentes propositions de budget. Le Sénat reçoit déjà ces projets de lois des différents chapitres ensemble et les consulte ensuite, cependant toujours avec plus d'un membre du gouvernement. Les propositions de budgets sont évaluées du point de vue des retombées sur les citoyens. Les membres du gouvernement doivent suivre leur ressort, mais ils doivent aussi prendre en compte les opinions du reste du gouvernement. A l'avenir, c'est justement cette organisation, la participation de plusieurs ministres, qui devrait nous permettre d'améliorer la relation entre les différents ressorts et les domaines pour lesquels les budgets sont établis. Nous n'y sommes pas parvenus jusqu'à présent à cause des barrières invisibles qui existaient entre les différents ministères. Cette nouvelle approche fait partie de la recherche d'une nouvelle valeur ajoutée dans le monde politique et de la recherche d'une identité politique en comparaison avec la Chambre basse.

Et parce que nous sommes ici dans cette assemblée internationale, j'aimerais également vous faire part de la manière avec laquelle nous améliorons notre travail à l'échelle internationale. Sur la question relative à la collaboration à l'échelle de l'Union européenne, nous devons partir des possibilités dont nous disposons. En tant que présidente du Sénat néerlandais, je suis heureuse de pouvoir déclarer que les membres du Sénat accomplissent du bon travail non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale. Nos délégués sont très bien informés, ils sont instruits et expérimentés et ils ont également des résultats. Ces dernières années, le Sénat s'est intéressé à l'amélioration du processus d'intégration européenne et des différents actes juridiques à l'échelle nationale comme européenne.

J'aimerais conclure mon intervention sur la qualité du travail du Sénat avec deux exemples. L'un comme l'autre met en valeur le fait que nous pouvons utiliser les possibilités existantes dont nous disposons dans le cadre du cadre institutionnel et constitutionnel et perfectionner ainsi notre travail.

Le premier exemple démontre que nous sommes parvenus à ajouter une valeur à l'échelle nationale et ainsi influencer l'agenda européen. En harmonie avec la constitution, le Sénat néerlandais ne possède pas le droit direct de solliciter l'avis du Conseil de l'Etat néerlandais, qui est le corps consultatif du gouvernement et de la Chambre basse. L'année dernière, nous avons décidé de contourner cette interdiction et nous avons sollicité l'avis du Conseil de l'Etat par l'intermédiaire du gouvernement. Bien que cette initiative ait provoqué un peu d'agitation afin de déterminer si cela est même possible du point de vue de la Constitution, le gouvernement a accepté notre proposition. Le recours à cette méthode n'était pas une fin en soi. Nous avons en effet exigé une consultation pour un domaine des relations avec l'Union européenne. Bien entendu, le Conseil de l'Etat donne ses avis sur la base du droit national et nous lui avons posé des questions relatives au contrôle parlementaire des agences européennes. Je suis heureuse de pouvoir vous informer que nous avons non seulement obtenu l'avis de ce corps consultatif, mais nous sommes également parvenus à incorporer ce thème à l'agenda européen pour 2007 dans le cadre de la COSAC. Le Conseil de l'Etat nous a fourni les arguments justes qui nous permettent de commencer à discuter des institutions européennes sans devoir adopter une approche par trop institutionnelle.

Le second exemple est relatif aux forums internationaux, nationaux et européens. Deux sénateurs néerlandais ont pris l'initiative et ont soulevé la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme lors de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Leur proposition a été adoptée par tous les leaders des groupes politiques. Cela nous a permis d'exprimer une nouvelle manière de créer et d'ajouter une valeur. C'est pourquoi nous avons pu discuter de cette question non seulement à une échelle nationale mais aussi européenne.

L'intégration des différents domaines est probablement le chemin le plus simple mais aussi le plus effectif pour l'application des droits dont nous disposons. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous présenter l'initiative de l'approche de l'Union européenne et de la Commission européenne à l'égard de la Convention européenne des droits de l'homme. Nous sommes conscients du fait que nous ne pouvons passer outre les aspects juridiques, néanmoins notre volonté est d'ouvrir une porte aux négociations au moment où nous avons la possibilité d'agir ainsi. Je pense que cela améliorera les standards dans le domaine des droits de l'homme dans toute l'Europe.

J'aimerais conclure en vous invitant à discuter également de cette question au sein de vos Parlements. Et, Monsieur le Président, je me permets de proposer que dans la déclaration finale de notre conférence, nous ajoutions un paragraphe qui serait relatif justement à l'approche de la Convention européenne des droits de l'homme, mais cela, bien entendu, après une discussion commune car je suis consciente que toutes les délégations ici présentes ne pourraient être d'accord. Je voudrais donc conclure en retirant ma proposition d'extension de la déclaration finale, mais je voudrais vous demander de bien vouloir la prendre en considération.

Je me suis efforcée ici de vous esquisser le rôle qui devrait être celui des Chambres hautes au XXI^e siècle. Nous devons investir dans le renforcement de la stabilité et de la qualité de nos démocraties parlementaires. Le Sénat néerlandais a conscience de la mission et du rôle qui sont les siens et nous ferons tout ce qui est en nos moyens pour remplir notre rôle. Au cours de ce siècle, les Parlements seront confrontés à différentes missions. J'en ai mentionnés trois – la question de la confiance des électeurs, des influences politiques et d'autres. Je me suis efforcée de mettre en avant que la qualité de notre travail, combinée à l'étude et à la recherche d'une valeur ajoutée, est le meilleur instrument à notre disposition. Je crois que l'échange des meilleures approches dans le cadre de rencontres comme celle d'aujourd'hui nous procure de nouveaux regards sur la manière de perfectionner notre travail chez nous. Notre rôle consiste à garantir le fonctionnement de la démocratie de telle manière à ce que les gens ne se sentent pas dérangés par la politique et qu'ils n'aient pas à trop s'interroger sur la qualité des lois adoptées, car ces lois que nous allons adopter doivent les guider sans même qu'ils n'aient à y réfléchir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Le temps nous presse quelque peu. J'invite le Maréchal du Sénat de la République de Pologne, Monsieur Bogdan Burusewicz, à prendre la parole.

Monsieur Bogdan Borusewicz :

Monsieur le Président Sobotka, je me joins aux remerciements et félicitations, et ce d'autant plus que je suis un jeune sénateur en fonction, c'est à dire depuis quelques mois seulement et je suis probablement le plus jeune des sénateurs. Le Sénat polonais renouvelé existe depuis dix-sept ans, la tradition du parlementarisme et du Sénat a déjà donc plus de cinq cent ans. Je me sens toutefois comme le plus jeune et je sais que je n'ai que dix minutes. Si je venais à être brouillé avec le temps, je vous prie de bien vouloir me le rappeler.

Le Sénat polonais a intégré avec la Pologne l'Union européenne au XXI^e siècle, et, bien entendu, le fonctionnement de notre Diète et de notre Sénat a dû s'adapter à cette situation. Et j'aimerais vous dire quelque chose de plus sur ce sujet.

Comme d'autres Parlements nationaux, notre Parlement a lui aussi perdu au moment de l'adhésion à l'Union européenne une part significative de ses compétences préalables. Afin de compenser cet affaiblissement de la position et du rôle des Parlements nationaux dans la création de droit, est apparue la nécessité de garantir aux Parlements nationaux les possibilités

constitutionnelles d'influencer la création du droit européen. Une telle situation entraîne un renforcement général du rôle des Parlements nationaux et empêche non seulement les effets du déficit de légitimité démocratique de l'Union européenne et de ses différents organes, mais limite également une dévaluation excessive de la position de ces Parlements à l'intérieur de l'Etat. De la sorte, la démocratie est garantie au sein même de l'Union européenne, mais aussi à l'échelle des Etats-membres. Grâce à cela, un équilibre démocratique est maintenu dans l'architecture de l'Europe qui s'intègre entre les institutions nationales et européennes.

Dans beaucoup de déclarations et d'autres documents de l'Union européenne, par exemple le protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne, les Parlements nationaux sont pressés à une activité intensive liée à celle de l'Union européenne. Ils sont notamment priés de collaborer avec les gouvernements nationaux, collaboration nécessaire pour parvenir à l'adoption d'une position commune.

En prenant l'exemple de mon Etat, je voudrais montrer à quoi ressemble dans la pratique la participation du Parlement, et plus particulièrement celle du Sénat polonais, dans le processus de création du droit européen et quelle est son importance.

Dans le cas de la Pologne afin de remplir les dispositions du protocole et de combler le vide né de l'absence d'une retouche constitutionnelle en 2004, une loi dite de coopération, c'est à dire une loi portant sur la collaboration du Conseil des ministres avec la Diète et le Sénat pour les affaires relatives à la qualité de membre de la République polonaise au sein de l'Union européenne, a été préparée et adoptée. Cette loi oblige le gouvernement à collaborer avec la Diète et le Sénat pour toutes les affaires relatives à la qualité de membre de la Pologne au sein de l'Union européenne, y compris la présentation des informations portant sur la participation de la Pologne aux décisions à l'échelle de l'Union européenne.

Malgré les efforts du Sénat, la loi, dans sa première version, ne garantissait pas la symétrie des compétences des deux Chambres. En effet, seule la Commission pour l'Union européenne de la Diète a été dotée du pouvoir de préparer des opinions sur les projets d'actes juridiques pour le Conseil des ministres avant leur examen au Conseil de l'Union européenne. Cependant, le Sénat n'a pas reçu une attribution si importante. En désaccord avec une telle solution, 75 sénateurs représentant différents partis politiques ont proposé à la Cour constitutionnelle de vérifier la conformité constitutionnelle des dispositions limitant les compétences de la seconde Chambre dans ce domaine. En même temps, le Sénat a préparé sa propre initiative législative pour modifier la disposition de la loi défavorable au Sénat.

La Cour constitutionnelle, après l'examen de la requête, a émis un avis favorable à la partie requérante, en confirmant que la loi, dans le champ « où elle omet l'obligation de solliciter l'opinion de l'organe (de la Commission pour l'Union européenne), en vertu du règlement du Sénat » est non conforme à la Constitution. La décision de la Cour constitutionnelle fut à l'origine de l'amendement à la loi qui élimina ce déséquilibre des compétences, quoique pas entièrement.

Conformément à ces décisions, les deux Chambres, agissant par le biais des organes compétents, c'est-à-dire les commissions chargées des questions européennes, furent autorisées à recevoir du gouvernement des informations sur la participation de la République de Pologne aux travaux de l'Union (y compris des comptes-rendus des réunions du Conseil de l'UE), à demander des informations complémentaires, à recevoir les documents communautaires qui, avant l'adoption, sont soumis à une obligation de consultation ainsi qu'à

recevoir les projets de textes juridiques communautaires et des positions du Conseil des Ministres au sujet de ces projets. Les commissions ont également été autorisées à émettre un avis sur la position que le gouvernement a l'intention de prendre à propos des projets examinés au Conseil de l'Union européenne. C'est à ce moment, très important – confirmant l'impact réel sur la position définitive du gouvernement sur un dossier – que s'est manifestée l'absence d'une égalité des compétences des deux Chambres.

En effet, conformément à la loi, seule l'opinion émise par la Commission pour l'Union européenne de la Diète « devrait constituer la base de la position du Conseil des Ministres », que ce dernier doit prendre au cours de l'examen du projet au sein du Conseil de l'Union européenne. Seule la commission de la Diète s'est vu attribuer le droit exclusif de se prononcer sur les candidatures à certains postes au sein des organes de l'Union européenne.

Les défis « européens » ne sont pas uniquement ceux qui se posent devant le Sénat à l'heure actuelle. En ce qui concerne l'extension de la démocratie, le défi le plus important est sans doute l'implantation des procédures élargissant le cercle de personnes participant aux procédures parlementaires, surtout législatives. Le processus législatif est celui qui, par principe, y associe différents milieux, centres d'intérêt, des corporations professionnelles et sociales. Elles doivent toutes avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts ou leurs attentes, dans le processus démocratique de la création d'un « bon droit ». Il semble que ce soit le Sénat, en tant que Chambre haute du Parlement qui est ou devrait être ce lieu où les membres « extraparlimentaires » du processus législatif devraient avoir cette possibilité.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci, cher collègue. La parole est maintenant au Président du Sénat du Parlement de Roumanie, Monsieur Nicolae Vacaroiu.

Monsieur Nicoale Vacaroiu :

Monsieur le Président Sobotka, chers Présidents, chers collègues, j'ai le grand plaisir de transmettre à nos collègues tchèques, au nom du Sénat de Roumanie et en mon propre nom, les plus sincères félicitations à l'occasion du 10^e anniversaire du rétablissement de la Chambre haute du Parlement de la République tchèque. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, pour l'invitation qui m'a été faite de participer à cette session, ainsi que de votre hospitalité.

La session extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe s'inscrit dans le cadre des débats politiques maintes fois passionnés sur le rôle des Sénats. Comme cela a déjà été dit dans ce cadre, l'existence et l'importance politique des Sénats sont régulièrement remises en cause dans la plupart des pays européens où cette institution existe. Je voudrais rappeler ici le fait que les grandes démocraties européennes sont presque toutes dotées d'une seconde Chambre. Cela est certainement dû au fait que les Etats européens ont une histoire et des traditions différentes, leurs Parlements, respectivement leurs secondes Chambres, diffèrent du point de vue de la composition, du fonctionnement ou des pouvoirs.

L'association des Sénats d'Europe a été créée en novembre 2000 avec pour mission de mettre en évidence l'utilité du bicamérisme et la contribution spécifique des Sénats à la construction démocratique de nos sociétés. Comme je l'ai mentionné plus haut, chaque Parlement, respectivement chaque sénat, possède ses propres traditions et caractéristiques nationales, mais à travers ces échanges d'expériences, nous pouvons nous inspirer des meilleures pratiques et les adapter aux conditions de notre pays.

Il n'en est pas moins vrai que l'augmentation du nombre de pays adoptant le bicamérisme dépendra de la manière dont les Sénats actuels seront en mesure de consolider et de mettre en valeur les sources de légitimité tout en agissant avec efficacité en vue de remplir leur mission.

Attendues avec beaucoup d'espoir, les premières années du XXI^e siècle ont été marquées par un paradoxe : d'une part, la démocratie, en tant qu'idéal et ensemble d'institutions et d'instruments politiques, s'est imposée dans de nombreux pays ; d'autre part, on constate un approfondissement de la déception des citoyens, provoquée par l'écart entre les promesses faites et les résultats concrets. Aujourd'hui, c'est aux Parlements, respectivement aux Sénats, que revient le rôle essentiel de faire face à ce paradoxe. Par leur composition et la problématique qu'ils traitent, les Sénats sont plus prédisposés à répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens. Ce n'est pas par hasard que, par la Constitution, beaucoup de Sénats sont l'émanation des collectivités locales et doivent s'occuper de leurs problèmes.

Mais les Sénats traversent eux-mêmes une période de transformations, car il leur faut s'adapter aux défis de ce nouveau siècle. Cela suppose, premièrement, un rapprochement permanent du citoyen, la consolidation des rapports avec l'exécutif, l'amélioration du dialogue avec les médias et la société civile, aussi bien qu'une participation plus active aux affaires internationales. Un thème important est celui de l'image dont jouit le Sénat dans l'opinion publique, dans des conditions où les médias sont plus préoccupés à présenter des sujets sensationnels que des sujets liés au fonctionnement normal de nos institutions. Or le Parlement ne peut pas présenter quelque chose de sensationnel. C'est pour cela qu'il est nécessaire de restructurer et de moderniser son activité. De ce point de vue-là, il est très important que l'activité parlementaire utilise les nouvelles technologies d'information et de communication afin de créer les conditions permettant aux élus de maintenir une relation directe avec les citoyens.

Les réalités du monde contemporain, fortement mondialisé, imposent certainement aux Sénats une participation plus active à l'approche des défis majeurs : la paix et la sécurité internationales, la lutte contre le terrorisme, la promotion de la stabilité démocratique, le développement durable et la suppression du sous-développement, la protection de l'environnement, etc. A cet effet, il est nécessaire de renforcer la composante parlementaire des organisations régionales et internationales, le développement de la diplomatie parlementaire, en général, sous toutes ses formes.

Comme vous le savez, avec la Constitution de 1991, la Roumanie est revenue à un système parlementaire bicaméral – un bicamérisme équilibré parfait -, le Sénat étant replacé dans ses droits légitimes en tant que composante du pouvoir législatif. Après une décennie, la nécessité d'une révision constitutionnelle est devenue évidente, motivée par les mutations essentielles qui se sont produites dans l'évolution politique, économique et sociale du pays dans le contexte de l'intégration européenne et euroatlantique.

En 2003, la Constitution de la Roumanie a été révisée, après un vaste processus de consultation des citoyens et des organisations de la société civile, révision qui a conduit, entre autres, à simplifier et à rendre plus efficace la procédure législative, ainsi qu'à renforcer le contrôle parlementaire de l'exécutif.

Les nouvelles prévisions constitutionnelles apportent une certaine spécialisation des deux Chambres et, en même temps, une meilleure coopération entre elles. Ainsi, les projets législatifs sont débattus par les deux Chambres, mais chaque chambre a des compétences décisionnelles bien précises et se prononce définitivement dans les domaines qui lui sont réservés. La Chambre des députés a dans sa compétence décisionnelle essentiellement les lois ordinaires, tandis que le Sénat ratifie les traités internationaux et les normes législatives nécessaires pour leur application. Les lois organiques sont réparties entre les deux Chambres en fonction de l'objet de la réglementation. L'effet immédiat a été l'élimination de certaines étapes du processus législatif (la procédure de médiation et les séances communes des deux Chambres dédiées aux divergences non résolues).

Le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie deviendra Etat-membre de l'Union européenne et dans cette perspective, il est probable qu'une nouvelle révision constitutionnelle soit nécessaire afin que le Parlement puisse remplir au mieux ses nouvelles responsabilités.

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne se passe à une époque marquée par la relance du débat sur l'avenir de l'UE et sur le Traité constitutionnel. Comme je le mentionnais à l'occasion de la réunion de Berne, une des principales causes de l'échec de la Constitution européenne a été l'existence d'un déficit démocratique dans l'activité des institutions européennes, l'opinion publique ayant le sentiment d'un impact réduit sur les décisions politiques de ces institutions et exigeant que l'Union soit plus ouverte et plus proche du citoyen et de ses préoccupations. Notre conclusion a été qu'il faut agir de manière déterminée, tant au niveau national qu'europpéen, afin d'accroître la participation des citoyens par leur rapprochement de l'acte de décision. La réalisation de cet objectif, qui va de paire avec la mission de contribuer au respect du principe de subsidiarité, va conduire à l'augmentation de l'importance des Parlements nationaux dans l'architecture européenne.

La Roumanie soutient l'adoption d'un Traité constitutionnel européen et la reconnaissance d'une citoyenneté européenne et se prononce en faveur de la réalisation d'une Union européenne possédant une personnalité juridique propre. La réalisation d'une Europe unie doit se baser sur une coopération ouverte, en vue de la coordination des politiques au niveau européen, et cette coopération doit se réaliser par l'intermédiaire d'institutions fortes, responsables et légitimes pour tous les citoyens européens.

Je vous remercie de la patience avec laquelle vous m'avez écouté et vous remercie également pour ce débat de très grande qualité.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci et la parole est au Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée parlementaire de la Fédération de Russie, Monsieur Sergueï Mironov. Vous avez la parole.

Monsieur Sergueï Mironov :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, au nom du Conseil de la Fédération, je voudrais présenter mes vœux à nos collègues tchèques à l'occasion de la fête nationale et je voudrais également féliciter notre président comme nos chers hôtes, le Sénat tchèque à l'occasion du 10e anniversaire de la restauration du Sénat de République tchèque.

Chers collègues, eu égard à son unicité historique, géographique et ethnique, la Russie est une partie inséparable de l'Europe. Et c'est justement la raison pour laquelle la Russie aborde sa participation à l'Association des Sénats européens avec la ferme intention de faire valoir les objectifs de développement de la démocratie parlementaire, de renforcement de l'autoconscience européenne et du principe de bicamérisme.

« Les Parlements et leurs fonctions au début du XXI^e siècle » constituent notre thème. C'est un thème d'actualité et important pour nous tous, étant donné que les Parlements sont appelés à jouer un rôle toujours plus actif dans la garantie d'une véritable démocratie et d'un gouvernement effectif et dans l'engagement de vastes masses d'habitants dans le fonctionnement des organes de pouvoir.

L'immense étendue du territoire russe, la composition multiethnique de notre population et les situations sociales et économiques très différentes entre nos régions constituent les raisons justifiant une conduite fédérale de l'Etat et l'existence d'un Parlement bicaméral, ce qui assure une garantie effective et la représentation des intérêts des sujets de la Fédération de Russie et des régions à l'échelle fédérale. Si vous le permettez, j'aimerais me consacrer un peu plus en détail sur certains aspects de l'action du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

Depuis le tout début, et je dois ici rappeler que nous travaillons depuis 1993 et depuis 2001 nous travaillons chez nous en tant qu'assemblée parlementaire professionnelle, depuis le début de notre travail, donc, nous entendons sans cesse des discussions cherchant à déterminer si nous avons besoin d'une Chambre haute en Russie. Et c'est justement pourquoi ce thème est très actuel pour nous. Il est important non seulement pour l'ensemble de la société européenne, plus précisément essentiellement pour les pays dans lesquels existent des Parlements bicaméraux, mais également pour la Russie.

Lorsque nous nous efforçons de contredire, de former et de présenter les arguments selon lesquels la seconde Chambre est indispensable également pour nous, une chose importante nous vient à l'esprit. Le Conseil de la fédération remplit, en effet, une fonction importante, à savoir qu'il représente les intérêts des régions russes. Et ce sur deux fronts.

D'une part à Moscou, où chacun d'entre nous – je devrais rappeler que chaque région est représentée par deux sénateurs – s'efforce de défendre les intérêts de nos régions. Toutefois, très peu nombreux sont ceux conscients de l'importance du travail dans les régions; et c'est ce second front. Nous nous efforçons d'harmoniser la politique du centre et des régions, c'est la partie la plus importante de notre travail. La collaboration permanente de nos Chambres, collaboration qui est d'ailleurs très constructive, et le respect mutuel entre les deux Chambres sont les principes les plus importants du parlementarisme. Néanmoins, cela ne signifie pas que nous n'ayons pas recours à notre droit de veto ou éventuellement ne critiquions pas de manière constructive nos collègues de la Chambre basse.

Nous avons vraiment le temps de nous consacrer comme il se doit aux lois; chez nous, le processus législatif ne se déroule pas sur un tapis roulant comme à la Chambre basse. Nous voyons très souvent que ce que nos collègues de la Douma nationale ont laissé passer comporte des erreurs. Je ne vais pas rentrer maintenant dans les détails, mais je dois dire que dans l'histoire récente du parlementarisme russe sont apparus des cas où les erreurs étaient importantes.

Bien entendu, nous nous efforçons de trouver des possibilités pour ne pas nous consacrer uniquement à la question de la qualité du processus législatif. J'ai déjà évoqué le caractère multiethnique et multiconfessionnel de notre pays. Vous avez certainement déjà entendus à plusieurs reprises que des incidents très désagréables se passaient parfois, essentiellement dans le domaine des rapports entre les différentes ethnies. C'est pourquoi nous avons créé cette année une commission chargée de la politique ethnique et des relations du gouvernement envers les sociétés religieuses, et nous nous efforçons de travailler de façon très active dans cette commission. Les membres de la commission sont non seulement mes collègues, membres du Conseil de la fédération, mais aussi des représentants des régions. En outre, nous disposons encore au sein du Conseil de la Fédération d'un organe supplémentaire, qui existe depuis quatre ans et que nous appelons Conseil des législateurs. A côté des 24 représentants du Conseil de la fédération en provenance de 16 groupes ethniques au total, les membres de ce Conseil des législateurs sont tous les présidents des organes législatifs des sujets de la Fédération de Russie.

Il convient d'avoir toujours à l'esprit que nous devons travailler avec un nombre colossal de lois que nous devons adopter. Et depuis déjà trois années consécutivement, nous publions justement à cet égard un rapport sur l'état de la législation russe. Nous analysons si les lois qui ont été adoptées l'année précédente sont effectives. C'est vraiment un travail unique et je suis heureux que nos collègues des régions reprennent nos expériences fédérales et qu'ils évaluent la qualité des lois adoptées également chez eux-mêmes.

Je devrais également dire que l'élément clef de notre travail est de garantir le respect et de défendre les droits des citoyens et les droits de l'homme dans notre pays. Je dois dire objectivement et amicalement au milieu de ce cercle que nous avons beaucoup de travail devant nous dans ce domaine, mais nous n'en avons pas peur, nous allons continuer et protéger les intérêts du peuple russe, des entrepreneurs, des retraités, des étudiants. C'est un travail que nous ne prenons pas à la légère et que nous réalisons activement.

Le dernier aspect que je voudrais aborder concerne l'étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales en Russie. Et une nouvelle fois à notre initiative, un conseil particulier avec à sa tête le président du Conseil de la fédération a vu le jour l'année dernière à l'automne, et il s'agit du Conseil pour les organisations non gouvernementales. Tous les domaines de l'action des organisations non gouvernementales y sont représentés et nous collaborons très activement avec eux principalement dans le domaine de la défense des droits de l'homme et du citoyen dans la Fédération de Russie.

Chers collègues, j'espère que mon intervention n'a pas été trop longue, j'en arrive à la conclusion. Pour terminer, je voudrais dire que le potentiel des Chambres hautes, du moins de notre point de vue, n'a pas encore été pleinement exploité. Je veux vous dire que la Chambre haute du Parlement russe va continuer à s'efforcer de renforcer le bicamérisme comme le meilleur et le plus effectif des moyens d'agencer le travail du Parlement et toutes les expériences que nous obtenons de vous, principalement dans le cadre des sessions régulières,

nous voulons continuer à les utiliser et nous nous réjouissons que grâce à ces expériences, nous pourrions également mieux.

Je souhaite donc à nous tous beaucoup de succès dans ce travail important. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je remercie beaucoup le Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Et je prie maintenant le Président du Conseil national de la République de Slovaquie, Monsieur Janez Sušnik, de bien vouloir intervenir.

Monsieur Janez Sušnik :

Monsieur le Président, chers collègues, je salue également le père fondateur de notre Association, le Président du Sénat français. J'aimerais tout d'abord remercier l'Association des Sénats européens pour l'invitation à cette session extraordinaire et de votre hospitalité. J'aimerais également profiter de l'occasion pour vous présenter mes vœux pour le 10e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque.

Je suis très heureux que l'Association s'élargisse sans cesse et qu'elle forme une grande famille européenne. Je suis heureux que soient ici présents des représentants de Russie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, ce qui leur offre également un pouvoir et une motivation beaucoup plus importants.

Le thème du rôle des parlements au XXI^e siècle est très intéressant et, bien entendu, chacun d'entre nous aurait ses propres observations et réponses à y apporter. La question essentielle est le rôle que devraient avoir les Chambres hautes dans le système constitutionnel de pays concrets. Au cours de la session d'aujourd'hui, nous avons pu entendre différents témoignages sur les expériences relatives au processus législatif, au pouvoir exécutif, nous avons discuté de la question de la composition des Sénats, des rapports avec la société civile, de l'intéressement des Sénats dans les affaires européennes et parallèlement également de la responsabilité et de la communication des Sénats avec les régions.

Les conclusions étaient telles que chaque Chambre haute possède des règles et des approches quelque peu différentes. Néanmoins nous nous rejoignons sur le fait que les différents Sénats ont en leur sein des sénateurs responsables capables de parvenir à certains compromis avec les Chambres basses.

Le rôle des Chambres hautes se distingue notamment du point de vue de leur position constitutionnelle, de leur composition et de leurs compétences. Certains sénateurs sont élus directement, leur légitimité ne peut être mise en doute et ils possèdent bien entendu une compétence plus importante. Leur rôle se distingue des Sénats dont la légitimité est plus faible étant donné que leurs membres sont élus indirectement. Ce type de Sénats possède des compétences nettement moindres. Notre Conseil national est une de ces Chambres appartenant à la seconde catégorie. Il participe bien entendu au processus législatif, mais d'un autre côté il ne décide pas de l'adoption finale du projet de loi.

En Slovénie, un symposium sur le système bicaméral et son importance est en cours de préparation. Si je ne me trompe, certains présidents, ici présents aujourd'hui, y participeront. Nous discuterons de nos expériences des quinze dernières années et nous avons parallèlement décidé qu'il était nécessaire de présenter et de réaliser certains changements. Permettez-moi donc de vous présenter un point de vue sur notre Conseil national au XXI^e siècle.

Nous devons lutter pour le renforcement de notre rôle. Nous pouvons y parvenir par de menues retouches à la Constitution, mais aussi par un changement des procédures. Le rôle principal du Conseil national au XXI^e siècle restera la participation au processus législatif, pour cela il est important que le Conseil obtienne la possibilité d'effectuer un travail effectif dans ce domaine. Nous devrions recevoir la possibilité d'amender les projets de lois déjà au cours du processus législatif à l'Assemblée nationale. Une bonne solution serait également la situation où le Conseil national pourrait participer directement au processus de proposition et d'adoption d'une loi. Cela réduirait de manière conséquente le nombre de lois rejetées.

Le Conseil national oppose son veto aux projets de lois lorsque ceux-ci comportent des passages en contradiction avec la Constitution. La coalition gouvernementale dispose bien entendu de la majorité à la Chambre basse. C'est pourquoi il conviendrait de déterminer une majorité plus nette en cas de nouveau vote pour le veto du Conseil national, plus précisément de négocier à l'avance d'un soutien politique pour l'adoption de certaines lois. Le Conseil national devrait être renforcé sur les questions de l'autonomie, ce qui est également une règle dans d'autres pays possédant un système bicaméral. Avec un tel agencement, un accord devrait être trouvé pour les différents projets de lois relatifs à l'autonomie, plus particulièrement du point de vue du transfert des compétences. La Slovénie ne possède pas de division régionale car nous n'avons que deux millions d'habitants; nous avons toutefois deux euréions.

Et enfin permettez-moi de mentionner que le principal changement dans le renforcement du pouvoir du Conseil national à l'avenir serait son rôle plus influent dans le processus des modifications de la Constitution. En d'autres termes, nous devrions parvenir à une modification du processus constituant de telle sorte que le Conseil national devrait également ratifier les modifications dans la Constitution, ce qui est, entre autres, un système courant dans d'autres pays ayant une organisation bicamérale. Il est très important que les décisions sur la Constitution soient adoptées par un consensus. Si le Conseil national avait la possibilité de prendre part aux retouches de la Constitution, cela serait une prévention à l'adoption d'annexes constitutionnelles de mauvaise qualité.

Nous devons peser les quinze années d'expérience du passage à un nouveau système. Nous devrions donc arrêter les sceptiques de la démocratie parlementaire et utiliser le principe de la majorité de deux tiers de telle manière à ce que nous ayons des systèmes comparables avec les Sénats dans les autres pays européens.

Bien entendu, le Sénat a également besoin du soutien des électeurs. C'est pourquoi j'ai préparé un certain nombre de propositions relatives aux changements de règles pour le fonctionnement du système bicaméral slovène, ce qui permettrait au Conseil national d'améliorer sa position lors de l'adoption des principales normes juridiques. Il est également possible de renforcer le rôle de la Chambre haute par d'autres activités supplémentaires dans différents domaines. Pour la Chambre haute, il est caractéristique que ses membres soient plus âgés et plus expérimentés. La Chambre haute n'est pas autant chargée par un regard politique

et elle est exposée à une influence nettement plus faible de la politique en comparaison avec les Chambres basses. C'est aussi la raison pour laquelle les Chambres hautes sont plus adaptées à se consacrer aux lois techniquement plus exigeantes et politiquement moins exposées. Souvent nous disposons également de beaucoup plus de temps pour évaluer chaque proposition de normes juridiques et nous avons parallèlement la possibilité d'avoir un contact direct avec les électeurs. C'est pourquoi il serait opportun, selon moi, que les Chambres hautes évitent les thèmes politiques qui se règlent à l'échelle des Chambres basses et du gouvernement, et se consacrent plutôt à d'autres questions importantes.

Nous pouvons notamment recommander aux Chambres hautes de se consacrer à des thèmes qui ne sont pas conflictuels du point de vue de la collaboration avec la Chambre basse, comme par exemple les questions de l'Union européenne. En prenant pour exemple la Chambre des lords, nous constatons que la Chambre haute peut se consacrer à des documents clefs relatifs à l'Union européenne tout en présentant ses opinions par l'intermédiaire des représentants gouvernementaux de Bruxelles. C'est une question d'intérêts nationaux et non pas de l'intérêt uniquement d'une Chambre particulière du Parlement, éventuellement du gouvernement. C'est pourquoi il est opportun que le plus grand nombre d'institutions dans le cadre d'un pays donné puissent se consacrer à ces affaires. La seconde Chambre est un facteur très important dans le domaine du caractère subsidiaire et de la proportionnalité dans le cadre du fonctionnement des Parlements nationaux au sein de l'Union européenne. Sur la base d'une telle fonction de la Chambre haute, nous pourrions passer sous silence les critiques du système bicaméral et répondre à toutes les questions sur le sens du bicamérisme en Slovaquie.

Selon moi, le principal rôle des Chambres hautes est de fonctionner comme une composante active dans le domaine des intérêts qu'elles représentent. Et ce tout comme dans les domaines auxquels les Chambres des députés ou les gouvernements ne se consacrent pas. Les deux Chambres pourraient ainsi se compléter mutuellement dans leurs activités et éliminer les désaccords.

Je pense que le résultat de cette rencontre à Prague en tenant compte de la prochaine évolution du fonctionnement des Chambres hautes, de la croissance économique, de la culture et plus particulièrement en tenant compte du fait que certaines activités communes au sein de l'UE n'évoluent pas selon ce qui a été planifié, je pense donc que notre Association, qui est plus large que l'UE, pourrait mieux contribuer à la recherche de solutions à ces problèmes actuels après les longues années qui ont mené à notre adhésion à l'UE. Notre mission commune est de contribuer à la formation de meilleures normes juridiques, à la formation de meilleurs documents juridiques et nous devons, bien entendu, nous efforcer également d'améliorer notre EU.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Et j'ai maintenant l'agréable devoir d'inviter à prendre la parole Son Honneur, Madame la Baronne Hayman, Présidente de la Chambre des lords du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

Madame la Baronne Hayman :

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont remercié nos hôtes, la République tchèque, pour l'organisation de cette session. Je leur ai déjà présenté mes meilleurs vœux pour le 10^e anniversaire et mes remerciements sont peut-être plus sincères que les remerciements de tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui, car je suis la présidente d'un Sénat relativement nouveau et j'exerce une fonction qui n'existait pas. J'ai l'impression de prendre part à un séminaire que vous auriez organisé pour moi et au cours duquel je peux en apprendre plus sur les fonctions et les rôles des Chambres hautes, ainsi que rencontrer des collègues que je n'avais jamais rencontrés jusqu'alors. Je dois donc dire que je veux vous remercier encore une fois de tout cœur et très sincèrement.

La Chambre des lords n'est pas une seconde chambre jeune, au contraire elle a derrière elle une très longue histoire. Le président de la Chambre haute, ce qui est une nouvelle fonction, a en fait remplacé le lord chancelier qui présidait la Chambre haute depuis 1660. Je dois dire que cela a signifié un important changement. Néanmoins, cela démontre que nous sommes flexibles, que nous évoluons : lorsque vous observez l'histoire de notre Chambre haute, vous y trouvez un nombre important de changements. A une exception près, ces changements n'avaient au fond aucun ancrage législatif. Nous sommes passés d'une Chambre qui jusqu'en 1958 était uniquement composée de membres qui héritaient de leur position à une Chambre dans laquelle tous les lords, à l'exception de 92 d'entre eux, n'héritent pas de leur fonction. La moitié des membres de la Chambre des lords britannique a intégré notre Chambre rien qu'au cours des dix dernières années. N'oublions pas qu'il s'agissait d'une Chambre dans laquelle nous n'avions aucun âge de départ en retraite et aucune durée de mandat. J'ai été un temps le plus jeune membre de la Chambre basse de Grande-Bretagne et mon fils m'a dit : « *Si c'est une fonction à vie, peut-être seras-tu un jour le membre le plus âgé de la Chambre des lords* ». Mais je ne pense pas que ce soit mon objectif.

Je pense qu'il est très intéressant que même s'il semble d'un côté que nous soyons arrivés quelque peu à une impasse en 1911 en ce qui concerne l'avenir de la Chambre des lords, car en 1911 a commencé la discussion sur le rôle et la composition de la Chambre des députés qui se poursuit encore aujourd'hui, malgré tout cela donc, nous nous sommes adaptés en réalité aux besoins changeants et depuis nous nous sommes transformés en tant que Chambre des lords de manière dramatique. Et bien que nous discutons aujourd'hui au Royaume-Uni de l'avenir de la Chambre des lords, je suis vraiment surprise de la faiblesse du soutien apporté à un Parlement monocaméral. Bien entendu, une voix se fait toujours entendre pour affirmer que le Parlement ne devrait avoir qu'une seule Chambre, mais ces voix sont peu nombreuses. Et ce pour des raisons évoquées par tous les orateurs. Nous avons besoin d'une Chambre qui avant tout examine vraiment en détail les propositions législatives, car la Chambre basse n'a parfois pas le temps ou la patience de procéder à un tel examen. Nous avons besoin d'une Chambre qui réfléchit sur la manière de s'accommoder des défis de la législation européenne et qui veillera sur celle-ci. Nous avons besoin d'une Chambre qui recrutera ses membres dans une communauté plus large que celle des partis politiques et des politiques ordinaires. Je pense que cela est probablement le plus apprécié dans mon pays.

En outre nous avons besoin d'une Chambre où du fait de l'hétérogénéité et des différences – nous disons souvent que la Chambre des lords sont au fond des gens qui n'ont plus d'autres ambitions, ce qui est parfois relativement important – nous avons besoin d'un lieu qui forme un forum pour des débats nationaux très compliqués et parfois douloureux auxquels doivent se joindre tous nos citoyens. Et parfois justement la Chambre haute

parlementaire peut créer plus d'espace pour de tels débats. Qu'il s'agisse de questions éthiques relatives au commencement et à la fin de la vie ou de quelques grands défis du XXI^e siècle, qu'il s'agisse de la sécurité des livraisons d'énergie ou des changements climatiques ou de la trouvaille d'un équilibre entre les libertés individuelles et la sécurité nationale. Ce sont des débats très difficiles et je pense que justement pour eux nous avons besoin d'un forum qui se trouve en dehors de la surface de frottement et de la politique de parti.

Depuis ces dix années que je suis en fonction à la Chambre des lords et depuis que je m'efforce de mieux et plus largement connaître le fonctionnement des Chambres hautes, j'en suis arrivée à la conclusion que toutes les Chambres hautes sont en fait uniques, elles sont fondées sur leur histoire ainsi que sur la position géographique de leur pays. Cela influence leur pouvoir comme leur composition et leur position dans le système constitutionnel, et tout cela varie d'un pays à l'autre.

Toutefois, les Chambres hautes ayant le plus de succès et les plus fortes sont celles qui perçoivent leur rôle comme complètement différent de celui de la Chambre basse. Elles ne s'efforcent pas seulement d'imiter ce qui se passe à la Chambre basse, mais elles voient le besoin de compléter la Chambre basse et d'apporter une autre qualité de discussion et de débat englobant des perspectives différentes et plus étendues.

Le plus important est peut-être de faire en sorte à ce que la démocratie parlementaire soit considérée par chaque citoyen comme quelque chose d'actuel et de pertinent. Cela est avant tout valable pour les jeunes. De mon expérience, je peux dire que cela est d'actualité avant tout dans les pays qui sont de vieilles démocraties. J'ai parfois le sentiment que le plus grand risque pour la démocratie parlementaire ne provient pas d'une quelconque junte militaire ou d'un régime fasciste, mais le plus grand risque pour la démocratie est l'apathie. Nous devons trouver un moyen de communiquer avec nos citoyens, un moyen de leur démontrer que nous sommes vraiment pertinents. Nous devons communiquer avec eux, nous ouvrir à eux et nous devons nous assurer qu'ils nous estiment vraiment dans nos pays.

Les Chambres hautes ont en outre la possibilité de se lancer dans quelque chose de plus innovant. Parce que si vous n'avez plus d'aussi grandes ambitions, vous pouvez alors vous permettre de prendre plus de risques que quelqu'un qui a encore des ambitions de principe dans le monde politique.

Je voudrais dire encore beaucoup de choses, mais je préfère conclure, je remercie Monsieur le Président et tous les autres collègues. Je me réjouis grandement des discussions que je vais pouvoir mener avec eux et de tout ce que je vais apprendre à leur écoute pendant les quelques jours à venir.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci beaucoup. Et avant de nous séparer, je me permets de vous faire part d'un petit changement concernant l'heure du début de notre dîner. Celui-ci commencera non pas à 19 heures, mais à 19:15 du fait du petit retard que nous avons pris. Je vous invite donc à dîner à 19:15 ici au Sénat.

Merci pour ce bon et même excellent débat, et à ce soir.

(Fin de la partie de jeudi du programme)

(Indicatif - début de la partie de vendredi du programme)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je vous souhaite la bienvenue à la partie suivante de notre discussion. Je suis très heureux que vous vous soyez levés également aujourd'hui et soyez venus. C'est pour moi un grand plaisir. La journée d'hier a apporté d'intéressantes interventions dans les deux blocs de discussion, et c'est pourquoi je suis convaincu que le débat d'aujourd'hui sera tout aussi riche. J'ai constaté avec plaisir que vos discours sur les expériences et le fonctionnement des Chambres hautes des Parlements de vos pays ont jusqu'à présent confirmé sur de nombreux points nos expériences précédentes, tchèques avec cette problématique.

Je voudrais prier le ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, qui est ici présent, Monsieur Alexandr Vondra, de bien vouloir nous saluer au microphone.

Monsieur le ministre, soyez le bienvenu à notre session.

(Applaudissements)

Monsieur Alexandr Vondra :

Bonjour. Mesdames et Messieurs les sénateurs, chers invités, avant tout permettez-moi au nom du nouveau gouvernement tchèque et du ministère des Affaires étrangères de vous souhaiter la bienvenue à votre session à Prague. Nous sommes très honorés que l'Association des Sénats européens ait choisi Prague cette année pour sa session annuelle et je suis convaincu que le Sénat sous la direction de Monsieur le Président Sobotka, comme également les autorités de la ville de Prague ont tout mis en œuvre pour que vous vous sentiez bien dans cette magnifique ville. Même la météo est, je pense, favorable à cette session.

Permettez-moi de dire deux choses. 1) j'interviens ici au nom du gouvernement nouvellement élu, gouvernement qui soit dit en passant sollicitera la confiance du Parlement la semaine prochaine. Le gouvernement nouvellement nommé se fixe des objectifs ambitieux en matière de politique extérieure. Ce sera un gouvernement proeuropéen, un gouvernement qui parallèlement respectera et renforcera nos liaisons de sécurité dans la communauté transatlantique, et ce sera également un gouvernement qui prendra soin de la coopération pacifique et amicale ici, dans la région d'Europe centrale.

D'ailleurs, il y a de cela une dizaine de minutes, le Maréchal du Sénat et célèbre représentant de la Solidarité polonaise Bogdan Borusewicz a signé avec le président de notre Sénat Přemysl Sobotka une déclaration commune dans laquelle ils rappellent le 25e anniversaire de la fondation de la Solidarité tchécoslovaque-polonaise, à savoir l'alliance des combattants pour la liberté dans la Tchécoslovaquie d'autrefois issus des rangs de la Charte 77 et d'autres organisations avec nos amis de l'époque de la Solidarité polonaise. Moi-même j'ai grandi dans cet environnement et ce matin je me suis souvenu des lourds sacs à dos remplis de machines à écrire, de littérature et de déclarations de politique extérieure que nous portions jusqu'aux montagnes formant la frontière entre les deux pays et là nous nous

rencontrions dans un sombre brouillard comme le fut celui d'aujourd'hui à 7 heures du matin. Maintenant il s'est levé et le soleil brille. Autrement dit cette image pourrait servir de métaphore : le brouillard s'est levé sur l'Europe et croyons que ce soleil continuera à briller sur nous.

Ma deuxième remarque est relative au rôle du Sénat. La démocratie parlementaire tchèque, comme vous le savez, est une démocratie parlementaire à deux Chambres. Nous avons une Chambre des députés, que je vais d'ailleurs m'empresse de rejoindre car une session importante commence à 10 heures, et ensuite bien entendu le Sénat. Dans ces conditions démocratiques tchèques, le Sénat ne se distingue peut-être pas par un pouvoir politique particulier, il constitue plutôt une garantie démocratique, mais là où son rôle ne peut absolument pas être substitué, en tant que voix de gens sages, mûrs, expérimentés, c'est justement dans le domaine de la politique extérieure. Il s'exprime sur tous les traités internationaux, il dispose d'une opinion clef lorsqu'il s'agit des engagements politiques extérieurs de notre pays.

Et je me permettrais de me servir de cette occasion pour remercier justement le Sénat, et peut-être même les Sénats dans leur ensemble, car dans de nombreux pays européens ce rôle du Sénat est similaire, justement pour cette voix de la responsabilité, de la raison, voix de la continuité dans les relations internationales, car les relations internationales sont justement ce domaine qui réclame une solidité extraordinaire, continuité et confiance. Quelque chose donc qui ne cède pas comme un roseau au vent à ce balancement dramatique de gauche à droite et de droite à gauche, et c'est précisément cette expérience que j'ai, moi qui possède une longue expérience dans la sphère publique, avec cette institution ici dans ce magnifique palais Wallenstein.

Autrement dit, permettez-moi pour conclure cette brève intervention de vous souhaiter 1) un agréable séjour à Prague, 2) de tenir bon en tant que voix de la raison, de la responsabilité et de la solidité pour les années à venir. Nous, à qui il tient à cœur que les relations internationales se développent de manière prévisible et harmonieuse, comptons sur vous plus que sur bien d'autres.

Je vous remercie beaucoup encore une fois et je vous souhaite bonne chance.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos propos et je prends congé de vous car vos obligations sont également ailleurs.

Et nous allons poursuivre avec d'autres exposés. Tout d'abord, je prie de bien vouloir prendre la parole Monsieur Dirk Brouër, Secrétaire général du Conseil fédéral de la République fédérale d'Allemagne.

Monsieur Dirk Brouër: Monsieur le Président Sobotka, Mesdames et Messieurs, Votre Excellence, je voudrais formuler mes remerciements pour l'invitation à cette rencontre des sénateurs de l'Europe. Monsieur Carstensen regrette beaucoup de ne pouvoir être avec nous aujourd'hui et il m'a demandé d'une part de vous transmettre ses regrets et d'autre part d'exprimer ses salutations cordiales et ses meilleurs vœux à l'occasion de ce 10e anniversaire.

J'aimerais également m'y joindre personnellement et je voudrais dire que la soirée d'hier, Monsieur le Président, dans cette magnifique atmosphère, dans cette belle ambiance solennelle, restera inoubliable pour moi, et je crois pour beaucoup d'autres également.

Mesdames et Messieurs, dix-sept ans encore après la « révolution de velours », après cette lumière dans le brouillard de l'Europe, comme l'a exprimé monsieur le ministre des Affaires étrangères, même dix-sept ans plus tard il n'y a pas assez de place pour que nous puissions suffisamment souvent souligner le fait, et cela est valable pour la République tchèque comme pour toute l'Europe, et moi en tant qu'Allemand j'insiste d'autant plus, que cette révolution de velours a existé dans votre pays.

Quelle est l'importance du Sénat pour le développement d'un système démocratique national ? Il l'a prouvé au cours de ces dix années d'existence par son travail acharné et continu. Je crois qu'il a ainsi démontré de manière très nette la légitimité du bicamérisme, démontré quelle est l'importance de la deuxième Chambre dans un Etat démocratique. Le Sénat tchèque a en même temps grandement contribué au développement de votre pays et de l'ensemble de la famille européenne.

Monsieur le Président, vous pouvez vous retourner avec une fierté absolue sur le travail que vous avez effectué et avec nous vous pouvez envisager avec optimisme les missions qui sont encore devant nous. Je vous souhaite, ainsi qu'à tous les membres du Sénat, beaucoup de succès lors de l'exécution de votre travail responsable et je vous souhaite de continuer à avoir une main heureuse afin que le Sénat tchèque continue à jouer son rôle national et international reconnu.

Je vous souhaite le meilleur et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je vous remercie et maintenant intervient Monsieur Juan José Lucas, vice-Président du Sénat espagnol.

Monsieur Juan José Lucas :

Monsieur le Président, chers collègues, mes premiers mots sont des mots de félicitation. Je voudrais vous remercier pour cette excellente organisation, de votre hospitalité et pour l'accueil que le Sénat de République tchèque nous a accordé lors de notre rencontre des Sénats européens. Le Sénat qui nous accueille ici fête cette année les dix ans de son rétablissement et à l'occasion de cet anniversaire nous sommes tous très heureux de pouvoir nous consacrer justement à cette thématique, à savoir le rôle des Sénats au XXI^e siècle.

Mesdames et Messieurs, le système bicaméral a toujours été lié à deux problèmes principaux. Le premier d'entre eux était que la représentation politique de chaque Etat s'efforçait de s'orienter sur l'unité ainsi que sur l'égalité des citoyens. Il a toujours été important que les politiques s'orientent sur les intérêts de leurs citoyens et des différents groupes régionaux et sociaux. Deuxièmement, il a toutefois toujours été nécessaire de prendre en considération le système législatif en tant que tel. *Montesquieu* déjà affirmait que celui qui

détient le pouvoir doit être capable d'exercer ce pouvoir. Il est important de l'exercer dans le cadre de valeurs comme la liberté et l'égalité.

Le bicamérisme représente un art politique. Un art qui s'efforce de trouver un équilibre entre la liberté et aussi la légitimité et parallèlement effacer les inégalités qui pourraient exister entre les différents groupes. En même temps, il doit défendre les intérêts des individus comme de leurs groupes. Puisque nous sommes en République tchèque, je me suis souvenu des paroles de *Vaclav Havel* : « *Nous devons prendre conscience que la politique n'est pas l'art du possible, mais justement l'art de l'impossible.* » Je veux dire que nous devrions faire le maximum pour que notre société soit la meilleure possible.

La situation est similaire en Espagne. Notre système bicaméral existe depuis 1978 sur la base de la Constitution. Depuis 1812 nous avons eu toute une série de Constitutions. Parmi elles, deux, en 1812 et 1931, ont misé sur un système à une seule Chambre. Paradoxalement, ces Constitutions ont résisté le moins longtemps. Une fois, le président du Sénat français a écrit un très bel article dans lequel il affirmait : « *Le Sénat espagnol pouvait sauver tout l'Etat à l'époque de la guerre civile d'Espagne.* » C'est vrai.

Tout cela montre que du côté des politiques, une grande importance est accordée au système bicaméral. En même temps il apparaît quelle importance a le Sénat en Espagne. Depuis 1978 nous possédons un Parlement bicaméral. Dans notre Constitution il est dit que le Sénat présente une Chambre qui représente les différentes régions autonomes ; le Congrès représente les différents habitants et le Sénat se consacre à la représentation régionale territoriale.

Au XIXe siècle, la Chambre haute était mixte dans sa composition, ce qui est bien entendu très difficilement compréhensible à l'époque actuelle, il convient cependant d'avoir à l'esprit que même les régimes qui ont résisté le plus longtemps dans l'histoire s'appuyaient également sur le Sénat.

La structure actuelle du Sénat fonctionne-t-elle comme il se doit ? Nous devons nous poser cette question. L'Espagne a une démocratie relativement jeune. Au cours de l'histoire, toute une série de procès légitimes se sont tenus, mais généralement tous se sont efforcés d'avoir une Constitution qui soit pour tous. L'expression de cette tendance est aussi notre système bicaméral avec un élément de représentation des territoires autonomes. En 1978 toutefois, les différentes régions autonomes n'existaient pas encore, l'Espagne était un Etat centralisé. Lorsque ce concept de décentralisation par l'intermédiaire des régions autonomes a vu le jour au cours des trente dernières années, nous en sommes parvenus à l'idée que le Sénat ne disposait pas de suffisamment de compétences pour défendre les différentes régions autonomes de manière adéquate. Car chez nous cela fonctionne de telle façon que quatre sénateurs sont élus pour chaque province et les autres sénateurs sont élus par l'intermédiaire des parlements régionaux. A l'heure actuelle, le grand problème de la politique espagnole est de savoir si le système électoral choisi est le bon ou non, car les différentes régions n'ont pas le même nombre d'habitants. Il en est ainsi également dans d'autres Sénats, par exemple aux Etats-Unis, où un sénateur est également élu pour chaque région.

Sur cette question, je porte un regard en tant que politique en fonction depuis déjà de nombreuses années dans notre politique : j'ai été président d'une région autonome, président du Sénat, parallèlement vice-président des différentes régions à Bruxelles, etc. De ce point de

vue, je voudrais dire que si l'on parle d'une réforme aussi essentielle que l'est la réforme de notre Sénat, nous ne devrions avoir aucune crainte, cela ne devrait éveiller aucun soupçon.

Nous avons entendu ici des contributions très intéressantes, qui devraient être publiées et ensuite attentivement étudiées. Je ne citerai personne ici, néanmoins un certain nombre de discours ont apporté beaucoup de regards innovateurs. Je pense que ce fut le cas de la contribution de l'Autriche dans laquelle ont été évoqués l'avenir de l'Europe et la question de savoir quel Sénat devrait justement devenir une sorte de cordon ombilical entre l'Europe et nos citoyens. Je pense que nous avons entendu ici des contributions vraiment très intéressantes qui enrichissent considérablement le débat politique que nous menons.

Nous ne pouvons pas former une Constitution solide sans changer certains aspects fondamentaux comme l'est la réforme du Sénat sans le consensus de ceux qui vont la réaliser. Ce n'est pas possible. La réforme ne peut pas suivre uniquement des desseins politiques. La représentation dont disposent désormais certaines provinces ne peut pas être changée seulement parce que les différents partis politiques, par exemple mon propre parti, avaient une représentation plus importante dans le futur Sénat réformé. Nous devons parvenir à un accord de tous les partis politiques qui de leur temps sont parvenus à une unité par rapport à la Constitution. Le Sénat doit être avant tout une Chambre remplissant une fonction représentative et élue. Je pense que c'est essentiel.

Et avec le sujet de l'élection des sénateurs apparaît la question du pouvoir. Aujourd'hui, en Espagne, le Sénat a des fonctions législatives. 80 % des lois qui proviennent du Congrès des députés, de la Chambre basse donc, subissent des changements au Sénat ; bien entendu c'est de nouveau la Chambre basse qui a finalement le dernier mot. Il n'est pas illogique de demander à ce que la capacité législative du Sénat soit enrichie de la nécessité de la majorité qualifiée à la Chambre des députés pour l'adoption des changements proposés.

Le Sénat a bien entendu également des fonctions de contrôle et des pouvoirs. Chaque semaine il peut interroger, interpeller le gouvernement, et il a également le pouvoir d'exiger des documents, des rapports, des réponses aux demandes écrites avec lesquelles il s'adresse au gouvernement. Ce sont les pouvoirs de contrôle et à côté de ceux-ci nous avons également des pouvoirs créatifs. Par exemple un certain nombre de membres du Conseil supérieur de justice ou de la Cour constitutionnelle est élu par le Sénat.

Je pense que la Chambre de la deuxième lecture devrait être maintenue et elle devrait conserver sa fonction de contrôle envers le gouvernement. Nous parlons de la nécessité de renforcer les pouvoirs du Sénat par la voie de la spécialisation, c'est à dire par une orientation sur les lois de caractère territorial. Qu'est-ce que cela signifie ? Il serait possible d'y parvenir si la première lecture de ces lois dépendait justement du Sénat.

Et les désaccords, comme le sait bien le représentant du Conseil fédéral allemand, tous les désaccords entre les deux Chambres devraient être réglés par une commission mixte. Seulement au cas où cette commission ne parviendrait pas à un accord, on déciderait par une majorité qualifiée à la Chambre basse. La réforme du Sénat ne peut donc pas mener à une réduction de l'ensemble de ses pouvoirs législatifs, mais à leur renforcement.

Je suis de ceux qui estiment que la valeur du rendement ou de l'effectivité, qui est si déterminante dans les sociétés compliquées de l'époque actuelle, ne devrait pas être élevée sur un piédestal aux dépens de la réflexion, pondération dans les prises de décision. *Hans Kelsen*

a écrit dans sa courte œuvre « *La démocratie, sa nature, sa valeur* » que toute procédure parlementaire tend à l'obtention d'un changement, la fonction de base des institutions parlementaires est donc l'intégration sociale.

La nécessité d'approfondir la possibilité de la Chambre haute lors du soutien à la collaboration des régions entre elles ainsi qu'avec l'Etat a également été défendue. Je suis d'accord tout en prenant à cœur l'avertissement que cette activité ne doit pas dévaluer le caractère parlementaire de la Chambre, qui doit demeurer un espace de dialogue sur les grandes questions, et ce sans qu'elle glisse uniquement à l'échelle gouvernementale ou administrative. L'intention de souligner le facteur territorial de la représentation du Sénat, mais aussi la formation du Sénat, est d'ailleurs également influencée par d'autres variables.

Quoi qu'il en soit, le Sénat a trouvé dans la Constitution en 1978 en Espagne la base qui n'a pas perdu sa validité par l'intermédiaire de sa définition comme Chambre dans la représentation territoriale. C'est pourquoi elle peut se transformer dans sa composition et ses fonctions pour que cette mission soit accomplie. Cela réclame toutefois de la transparence et une large entente. Le Sénat ne peut pas perdre en même temps les traits caractéristiques de son identité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs ici présents, c'est vraiment un plaisir pour moi d'intervenir et de dire que le grand débat, le grand thème de la discussion est aussi le grand sujet de la discussion intensive menée aujourd'hui en Espagne. Lorsque l'actuel chef du gouvernement s'est présenté devant le Parlement pour lui poser la question de confiance, il a porté l'attention sur le fait que plusieurs points constituent la base des modifications apportées à la Constitution. Avant tout le droit de succession sur le trône pour les hommes et pour les femmes dans le cadre de l'égalité des sexes, et nullement avec une préférence envers les hommes, comme cela figure aujourd'hui encore dans la Constitution. Ensuite, nous pourrions dire qu'il s'agit du statut du droit à l'intérieur de l'Etat relatif à l'intégration à l'UE. Le pilier du débat doit être avant tout la réforme du Sénat.

Personne aujourd'hui ne doute que le Sénat est une institution qui donne des garanties de stabilité. Tous sont convaincus que bien qu'aucune communauté autonome n'existait en 1978, c'est une version de la Constitution qui ne définit pas précisément les pouvoirs du Sénat qui a été choisie. La volonté de toutes les forces politiques est indispensable pour que le Sénat ait une entière légitimité et puisse pleinement contribuer au débat parlementaire, à l'Etat de droit et à la démocratie qui est notre principale préoccupation.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Et en dernier j'aimerais inviter au pupitre d'orateur le Président du Conseil des Etats de la Confédération de Suisse, Monsieur Rolf Büttiker.

Monsieur Rolf Büttiker :

Monsieur le Président, chers collègues. N'ayez pas peur des Suisses. Les Suisses ne seront jamais les premiers, car Dürrenmatt dans son œuvre classique a écrit que les Suisses se lèvent de bonne heure, mais ils se réveillent tard. Et c'est également le cas ce matin.

Tout d'abord j'aimerais, Monsieur le Président Sobotka, vous remercier cordialement de nous avoir invités à cette magnifique session de l'Association des Sénats européens. Vous nous avez invités afin que nous puissions célébrer avec vous le dixième anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque. C'est un grand honneur pour nous et en même temps c'est aussi le signe de relations de voisinage amicales. Je félicite cordialement le Sénat tchèque à l'occasion de ce jubilé de dixième année et nous vous souhaitons de continuer à réaliser un travail fructueux dans l'intérêt de votre pays et de toute l'Europe.

Nos discussions d'aujourd'hui sont placées sous le signe de la question générale de la fonction des secondes Chambres des Parlements au XXI^e siècle. Pour le Conseil des Etats suisse, je vois six fonctions principales.

La première est la fonction démocratique. Les membres du Conseil des Etats sont élus par le peuple de leur canton par un système majoritaire. Ils défendent les intérêts de leurs électrices et électeurs et ils leur présentent les comptes. Le peuple s'efforce de différentes manières d'influencer les décisions du Conseil des Etats. Les membres du Conseil des Etats n'ont certes pas le droit de recevoir de quelconques instructions, mais ils mènent un dialogue continu et sont en contact permanent avec les groupes sociaux et les différents citoyens qui introduisent leurs affaires dans les débats parlementaires. Les instruments constitutionnellement juridiques du référendum et du plébiscite contribuent à ce que ces contacts ne se réalisent pas seulement avant les élections mais qu'ils se prolongent pendant toute la durée du mandat. Je crois que sur ce point justement la Suisse se distingue considérablement des autres Etats européens.

Dimanche dernier justement, le peuple s'est rendu aux urnes et s'est prononcé sur trois questions essentielles qui remuent tous les pays en Europe où décident les Parlements. Il s'agissait de la loi sur l'asile, de la loi sur les étrangers et du partage des bénéfices de la Banque nationale. La Suisse applique véritablement une démocratie directe également pour ces questions. C'est ce que nous appelons « le gouvernement du peuple ». Et cela influence également la politique du Parlement, du Conseil national et bien entendu également l'activité du Conseil des Etats, car pour les questions constitutionnelles, il convient de parvenir à un consensus et le Conseil des Etats a ici la possibilité d'exercer une grande influence.

Si nous transférons cela à l'Europe, nous pouvons dire que la question cardinale qui revient sans cesse en Suisse dans la politique et qui a été débattue la semaine dernière au Parlement à l'occasion du Rapport sur l'état de l'Europe présenté par le gouvernement est la suivante : Comment une Europe s'élargissant sans cesse peut devenir plus démocratique et fédéraliste ? C'est pour nous un problème cardinal.

Lors de la dernière session de l'Association des Sénats européens à Berne en avril de cette année, nous avons discuté très en détail de la contribution du Sénat à une politique qui serait proche des citoyens. Vos exposés, que l'on a pu entendre et qui sont publiés en trois volumes, tout comme nos discussions, m'ont persuadé que dans tous les Sénats d'Europe,

indépendamment des différences institutionnelles et constitutionnelles, la fonction démocratique est réellement prise en considération extrêmement sérieusement.

La deuxième fonction est la fonction législative. Avec le Conseil national, et avec la réserve du plébiscite, le Conseil des Etats est l'organe législatif du pays. Toutes les modifications constitutionnelles et les lois sont d'abord débattues dans les commissions et ensuite en plénum. Toute application nationale doit reposer dans un Etat de droit sur une base constitutionnelle et légitime. Il est donc ainsi possible de dire qu'au sein du Conseil des Etats sont créés les principes pour toute activité nationale relative aux individus, aux groupes ou à l'ensemble de la population. Cette fonction parlementaire traditionnelle n'a rien perdu de son sens pas même au XXI^e siècle, mais elle est devenue beaucoup plus exigeante. Une bonne législation a besoin de connaissances spécialisées et d'une évaluation politique. C'est pourquoi une action commune optimale entre le gouvernement, l'administration et le Parlement est nécessaire.

La troisième fonction est une fonction de contrôle. Le gouvernement et l'administration doivent être contrôlés. Le Parlement en tant qu'organe élu démocratiquement est directement appelé à cela. Le Conseil des Etats partage également cette fonction avec le Conseil national. La fonction de contrôle du Parlement se distingue de la fonction de contrôle des tribunaux. Les tribunaux interviennent dans le jeu pour des cas isolés sur la base de plaintes des personnes ou organisations concernées. Le contrôle parlementaire est permanent et peut aussi bien être complémentaire, ultérieur, que parallèle.

Sous le contrôle complémentaire j'entends l'examen des rapports annuels ou des comptes nationaux auxquels le Conseil des Etats se consacre une fois par an de manière très intensive. Le contrôle parallèle est réalisé avant tout par les commissions parlementaires. L'administration doit toujours ouvrir ses livres de comptes, elle doit expliquer son activité aux différentes commissions et remettre des rapports sur les mesures que le Parlement exige.

Les critères de cette surveillance supérieure sont la finalité et l'efficacité. Le contrôle aussi est une activité parlementaire très exigeante. Les activités administratives sont souvent complexes et le Parlement a besoin de spécialistes qui soutiennent son examen. En outre, il doit se limiter réellement seulement à une surveillance supérieure et ne peut pas trop s'occuper des détails qui n'appartiennent pas au Parlement. C'est un point extrêmement important, car nous devons nous efforcer d'améliorer les services pour nos citoyennes et citoyens.

La quatrième fonction est la fonction fédérale. Le Conseil des Etats est composé de 46 députés de cantons ; c'est ainsi qu'est formulé l'article 150 de la Constitution fédérale suisse. Les membres du Conseil des Etats sont élus par les citoyens des cantons selon le droit cantonal. Ils sont toutefois les membres d'un organe fédéral et très souvent ils apportent des intérêts cantonaux et régionaux spécifiques dans les débats parlementaires. C'est justement la fonction du fédéralisme. Il existe ici un contact très étroit avec les gouvernements cantonaux, les parlements, les associations, la population. C'est extrêmement important. Les sénateurs sont suivis par les moyens de communication régionaux, car ils s'efforcent de faire intervenir essentiellement les intérêts cantonaux et régionaux. C'est dans la nature des choses et cela a tout son sens justement dans un Etat structuré de manière aussi fédérale que l'est la Suisse. Après les discussions que nous avons eues lors de la 7^e session à Berlin, je pense d'ailleurs que même dans vos pays un rôle très important est accordé justement aux intérêts régionaux dans les Sénats.

La cinquième fonction est celle du discours. Les secondes Chambres n'existent que dans un système bicaméral, ce dont il ressort que la fonction essentielle du Conseil des Etats reste de mener un dialogue permanent avec le Conseil national, qui est notre première Chambre. Cela est d'autant plus indispensable que le Conseil des Etats possède des compétences absolument identiques à celles du Conseil national. Toutes les lois doivent être débattues dans les deux Chambres. C'est pourquoi nous parlons d'une certaine fonction d'épuration avec laquelle nous aboutissons pas à pas à une conclusion consensuelle des deux Chambres. Une disposition au compromis des deux côtés est bien entendu nécessaire. Heureusement, il n'arrive que rarement qu'un projet législatif échoue parce qu'une des deux Chambres serait restée intransigeante sur sa position.

L'avantage du système bicaméral est que différents points de vue sont pris en considération justement dans le discours entre les deux Conseils différemment composés. Les discussions entre les deux Conseils mènent le plus souvent à une amélioration des projets originels.

Pour finir je vais évoquer la fonction internationale du Conseil des Etats, fonction relative à l'importance de la collaboration internationale entre les Parlements réciproquement. Les problèmes que nous devons résoudre dans nos pays se caractérisent de plus en plus par des réalités supranationales. Prenons par exemple les politiques des transports, énergétique ou écologique qui ne s'arrêtent pas aux frontières d'un Etat, et moi, je me consacre justement à tout cela, à savoir les transports, l'énergie et l'écologie, dans nos Chambres. Je suis persuadé que nous devons continuer à intensifier les contacts internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux. La Suisse joue un rôle particulier au Conseil de l'Europe où nous nous efforçons de contribuer par l'intégration d'Etats les plus divers dans l'Europe. Les sessions de l'Association des Sénats européens offrent une importante opportunité pour échanger nos opinions, ce qui me fait grandement plaisir.

Je vous remercie, Monsieur le Président, encore une fois très cordialement pour votre invitation à Prague.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Je vous remercie et je pense que votre récapitulation en points était excellente et reflète plus ou moins l'humeur qui a régné au cours des contributions précédentes.

J'annonce à ce moment de la journée une petite pause-café afin que nous puissions, avant la discussion suivante à partir de 11 heures, nous occuper des thèmes qui ont été ouverts lors de ce débat ou du projet de déclaration.

Mesdames et Messieurs, faisons donc une pause jusqu'à 11 heures.

(Pause)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Nous allons poursuivre avec la discussion sur le thème de l'ensemble de notre session, éventuellement avec des observations, remarques relatives à la déclaration finale. Je rappelle

que vous vous avez sur les bancs la possibilité de demander la parole par écrit, éventuellement en levant la main. Un microphone se trouve auprès de chaque responsable de délégation. Vous pouvez parler après avoir pressé le bouton vert.

Encore un mot sur la déclaration finale. Avec une marge de temps suffisante, vous avez tous reçu ma proposition et avez eu la possibilité de vous exprimer à son sujet. Les délégations française, néerlandaise et russe ont envoyé des observations écrites. Je les remercie pour ces observations et j'attire encore une fois votre attention sur le fait que la proposition du Président du Conseil de la Fédération Mironov n'a pas été considérée comme une substitution de l'ensemble de la déclaration, mais comme un complément du texte original. Lors de l'après-midi d'hier s'est encore ajoutée la proposition de la Chambre des lords britannique. Ensuite, les équipes d'experts se sont réunies et parallèlement les représentants de certaines délégations ont indiqué qu'elles avaient un problème avec l'adoption de certaines propositions modifiées et de certains passages de la déclaration d'origine.

Etant donné que notre assemblée décide par un consensus, nous avons abouti à un accord sur la version modifiée, c'est à dire un peu plus concise, de la déclaration originelle que vous avez sur les bancs à votre disposition intitulée « Déclaration finale du président ».

Nous avons décidé avec mon collègue Monsieur Poncelet qu'à l'avenir également les conclusions de nos conférences seraient la « Déclaration finale du président ». Bien entendu nous sommes un groupement volontaire, nous sommes un groupement débattant de manière consensuelle, vous avez donc le texte à disposition. Le Président de la délégation polonaise, du Sénat polonais, Monsieur Bogdan Borusewicz, souhaite intervenir.

Monsieur Bogdan Borusewicz :

Je pense que particulièrement le passage dans lequel nous invitons nos collègues des Parlements d'autres pays à agir intensivement dans les affaires où la diplomatie classique rencontre des problèmes devrait apparaître dans la déclaration finale. Je pense qu'il s'agit d'un passage très important. Les questions relatives à la politique étrangère et aux relations internationales font partie de celles auxquelles les Sénats se consacrent, et je pense qu'ils peuvent jouer un rôle important. Je demande donc à ce que ce passage de la déclaration soit rétabli.

Et en ce qui concerne le projet, l'ensemble du projet de déclaration me plaît.

Merci.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci pour cette contribution. Personne d'autre ne souhaite s'exprimer ? Le représentant de la Fédération russe le souhaite.

Monsieur Sergueï Mironov :

Etant donné qu'il n'y a pas de traduction en russe, je vais parler français. J'ai encore quelques sujets où nous nous sommes efforcés de concrétiser le rôle des Parlements européens au XXI^e siècle.

Nous sommes partis du sujet de notre conférence, à savoir les Chambres hautes et leurs fonctions au XXI^e siècle, avec l'idée qu'il convenait de les concrétiser. Quels sont les objectifs des Chambres hautes ? Quel est le rôle qu'elles doivent jouer ? Lorsque je lis attentivement notre projet, vous y trouvez des rapports avec les interventions des représentants des Chambres hautes. Monsieur Büttiker parle du dialogue des deux Chambres. Cela apparaît dans le 3^e article de notre projet. Monsieur le président Poncelet a parlé de la responsabilité des Sénats envers la vie économique et sociale. Cela apparaît dans le dernier article. Ce ne sont donc pas des propositions modifiées, mais ce sont d'autres réflexions qui concrétisent et précisent le rôle des Sénats dans la vie quotidienne des différents pays, et c'est pourquoi je vous demande d'accepter nos propositions, notamment dans les articles 3, 5 et dans le dernier article.

Merci beaucoup.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci et la responsable de la délégation d'Autriche, Madame Haselbach, a demandé la parole.

Madame Anna Haselbach: Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la parole. Permettez-moi à ce moment précis de m'exprimer sur les deux interventions précédentes des honorables collègues de Pologne et de Russie.

Je crois - et je suppose que beaucoup de collègues se joignent à mon opinion - que la diplomatie parlementaire est quelque chose que nous réalisons sur le principe depuis longtemps déjà et que nous réalisons extrêmement consciencieusement car nous savons que la diplomatie parlementaire représente la diversité des opinions politiques, et ce également dans le contact avec d'autres Parlements et Etats. Pour cette raison, je ne considère pas comme nécessaire que cela soit englobé dans la Déclaration finale du président, car c'est une chose que nous faisons déjà depuis de nombreuses années. C'est notre travail en cours. Lorsque j'ai vu ici avec quelle amitié et plaisir de se revoir nous nous rencontrons mutuellement, c'est l'expression que ces contacts fonctionnent de manière exceptionnelle également à l'échelle bilatérale, et pas seulement lorsque les présidents se rencontrent. J'en dirai donc autant sur ces propositions.

Et en ce qui concerne la proposition russe, à savoir définir le rôle des Chambres hautes, je m'interrogerais ici sur le fait que nous tous nous comprenons notre rôle comme notre Constitution nous l'a imposé, que nous sommes aussi naturellement des constituants avec les Chambres basses, c'est une chose claire. Je crois pourtant que la définition du rôle d'un Sénat concret donné est ancrée dans le droit national et elle doit aussi y rester.

En ce qui concerne le soutien de l'économie, ici aussi cela dépend bien entendu du rôle que le Sénat compétent en question joue dans tel ou tel pays. C'est à dire quel pouvoir il possède, quelles sont ses possibilités, de quelle manière il recrute ses membres. Tout cela en dépend. Cela dépend de l'endroit où se trouve le centre d'activité du Sénat concret respectif. Et c'est pour cette raison que je demanderais à ce que nous nous mettions malgré tout plutôt d'accord pour nous dire que la déclaration du président, comme elle fut présentée à l'origine, devrait rester comme elle est. Reprenons chez nous tous les autres sujets et suggestions, examinons-les en détail, expliquons-les aux membres de nos groupements et comment nos Sénats décideront ensuite, c'est une chose que nous ne pouvons pas prédire ici.

Merci de votre attention.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci pour cette contribution. Le représentant du Royaume de Belgique souhaite prendre la parole.

Monsieur Francis Delperée :

Monsieur le Président, j'aimerais dire deux choses seulement. Premièrement, je me joins entièrement à la Déclaration finale du président comme cette déclaration nous a été présentée ce matin, et j'aimerais également dire que je me joins à la proposition de la Pologne. Il s'agit d'une proposition pour que la diplomatie parlementaire soit évoquée dans la Déclaration finale du président, c'est à dire pour que soit repris l'extrait de cette première déclaration qui nous a été présentée.

Et encore deux observations sur ce thème. Le texte original disait que nous invitons nos collègues des Chambres hautes comme basses. Nous sommes une association de Sénats ou de sénateurs, je ne sais donc pas s'il est utile d'évoquer le rôle d'autres Chambres. Et cette déclaration initiale dit que le Sénat devrait travailler de manière plus intensive dans le domaine de la diplomatie parlementaire, et nous ajoutons, notamment dans ces domaines où la diplomatie classique ne peut pas régler les affaires ou les règle difficilement. Il s'agit ici d'une attaque inutile des méthodes des gouvernements et la diplomatie parlementaire ne devrait pas être en opposition avec la diplomatie classique. Il y a ici deux voies parallèles et se complétant probablement mutuellement. Nous devrions donc peut-être ici simplifier le texte original.

Merci.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Madame Timmerman-Buck des Pays-Bas désire également intervenir.

Madame Yvonne Timmerman-Buck :

Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'opinion de la délégation autrichienne. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'englober les propositions élargies des délégations russe et polonaise et nous sommes d'accord avec ce texte de la déclaration finale et nous sommes également d'accord avec le fait qu'il s'agisse de la Déclaration finale du président.

Merci.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Je rappelle qu'il s'agit de la Déclaration finale du président qui a vu le jour après une certaine discussion consensuelle. J'attire votre attention sur le fait qu'il est possible d'être accord ou de ne pas être d'accord avec X observations, mais chaque responsable de délégation participera lors de la phase suivante à une conférence de presse qui sera en outre retransmise en direct à la Télévision tchèque, et je suppose que chacun y aura le droit de présenter son complément à cette déclaration finale et de dire son opinion personnelle. Au

moment où nous commencerons à entrer dans ce texte, nous pourrions nous retrouver à 16 heures autour d'un texte final.

Je ne veux pas bien entendu vous décourager dans vos activités, mais ce texte actuel est vraiment présenté après une certaine discussion, car ce que je vous avais envoyé initialement, c'était une proposition. Tout ce qui a été dit étaient des propositions, soyons donc à cet instant, comme nous en avons l'habitude dans nos débats nationaux, soyons concrets et faisons part aux journalistes lors de la conférence de presse de nos opinions personnelles et de nos remarques sur la conférence d'aujourd'hui. Je pense que cela pourrait être une des solutions.

Monsieur le Président Poncelet souhaite intervenir.

Monsieur Christian Poncelet :

Monsieur le Président, il est toujours difficile de trouver une synthèse qui réagirait à l'attente légitime de ceux-ci ou de ceux-là et ne perdons pas de vue l'objectif qui était le nôtre lorsque nous avons créé l'Association des Sénats européens. Notre objectif était de construire une institution au sein de laquelle nous voulions nous réunir, échanger nos expériences, comparer nos opinions, mais nous n'avons jamais eu l'intention d'en arriver à une confrontation. La diplomatie parlementaire dans d'autres pays n'est pas admise et chacun doit tirer de nos commentaires ce qu'il considère comme utile pour lui, pour ses propres besoins et en parler dans son propre pays et dans son propre corps représentatif. Et l'initiative de notre président aujourd'hui est une excellente initiative. Il y a ici une volonté de consensus et il serait déplaisant que certains d'entre nous soient durement attaqués par leurs collègues à leur retour parce que cette initiative ne correspond pas du tout au travail de leur assemblée.

Que voulons-nous ? Avec ces rencontres, nous voulons créer des relations fraternelles entre nous. Il est vrai que ce qui se passe dans un autre pays ne me convient peut-être pas, et c'est pourquoi dans le cadre d'un dialogue bilatéral je m'efforce de convaincre les autres et cela nous permet de nous rencontrer collectivement et de débattre bilatéralement afin que nous puissions aplanir les choses. Nous devons apprendre à nous connaître, nous devons être capables de nous apprécier les uns les autres et nous devrions éviter la confrontation. Ici on parvient à un consensus. Nous ne sommes pas là pour nous juger réciproquement et nous devons savoir que ce qui se passe dans un autre pays est profitable pour le pays en question. J'étais à Prague, j'ai entendu cette déclaration et ce qui se passe dans ce pays est raisonnable. Et peut-être pourrions-nous y réfléchir chez nous. Mais s'efforcer d'imposer quelque chose par l'intermédiaire de cette déclaration, quelque chose qui serait mal présenté, pourrait affaiblir notre objectif. Ce serait même en contradiction avec nos objectifs, plus précisément avec l'objectif d'avoir un espace à l'intérieur duquel nous pouvons échanger nos expériences librement et enrichir la démocratie, enrichir le bicamérisme et appliquer de différentes manières ce bicamérisme dans chaque pays.

Evitons donc un texte qui deviendrait sujet de polémique dans chacun de nos Etats. Je sais que les gens nous regardent et que quelqu'un pourrait se servir de notre déclaration et dire : « Mais de quoi se mêlent-ils ? » Cela pourrait gêner les collègues qui apprécient beaucoup de se rencontrer de la sorte. Demain ce sera en Roumanie et les collègues diront : « Cela ne sert à rien d'aller là-bas. » Et pourtant nous avons une association où chacun peut s'exprimer librement en tant que citoyen responsable, sans même qu'il ne s'efforce d'influencer la situation dans d'autres pays. C'est pourquoi nous n'aurons jamais un texte parfait, mais je

pense que le président a rédigé une synthèse appropriée et je pense que nous pouvons adopter ce texte. Il est certain que nous avons réfléchi ensemble, certaines choses ne me plaisent pas non plus, mais je soutiens quand même ce texte car ainsi nous formons une famille unifiée et soudée. C'est notre objectif.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Monsieur Borusewicz, président de la délégation polonaise, désire prendre la parole.

Monsieur Bogdan Borusewicz :

Monsieur le Président, il existe en Pologne un proverbe qui dit : « le mieux est l'ennemi du bien ». Personnellement, je serais heureux si cette déclaration était la meilleure possible. Et c'est pourquoi je suis revenu sur cette partie qui a été proposée initialement et je pense que justement cette partie serait en ordre et juste après ces remarques et en tenant compte de la mise au point belge. Mais bien entendu je n'aimerais pas bloquer la teneur de la déclaration finale. Je ne vais persister pour que cette partie soit replacée dans le texte et naturellement j'accepte la déclaration qui a été présentée.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci. Je ne vois personne d'autre qui se manifeste. L'article 5 établi par l'Association des Sénats européens stipule que la décision est prise par consensus lors des débats. Je demande à ceux qui avaient des suggestions de principe ou marginales s'ils les maintiennent. Bien entendu ce n'est pas la majorité qui décide, c'est le consensus.

Monsieur le Président du Conseil de la fédération désire s'exprimer.

Monsieur Sergueï Mironov :

Merci, Monsieur le Président. Nous sommes prêts à nous rallier à ce consensus.

Merci.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Merci pour cette position. Personne d'autre ne se manifeste ? Monsieur le Président du Sénat français Christian Poncelet demande la parole de nouveau.

Monsieur Christian Poncelet :

Je veux remercier chaleureusement tous les collègues qui ont retiré leurs amendements. Ils les ont présentés, nous en avons discuté comme il se doit, mais imaginez que nous votions un tel amendement et que ce soit rejeté par la majorité. Comment nos concitoyens en Russie ou en Pologne accepteraient-ils cela ensuite ? Je ne recherche aucun

conflit, nous en avons débattu et le président a naturellement cherché une solution consensuelle afin que nous conservions un climat amical, fraternel et que nous n'empêchions pas tous ceux qui prennent part à cette session. Nous ne voulons pas avoir un vote qui serait une sorte de sanction, je souhaite donc que chacun rentre chez lui et dise : « Je suis plus riche de cette déclaration, des différentes déclarations des autres collègues. Chacun devrait en rapporter quelque chose chez lui. » Nous devons éviter qu'une quelconque agressivité ou critique soit exprimée.

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Bien, merci pour ce qui est, je suppose, la dernière contribution.

Vous avez à ce moment précis devant vous le texte de la Déclaration finale du président. Vous pouvez faire part de vos remarques personnelles sur l'ensemble de la conférence aux journalistes pendant la conférence de presse, éventuellement à vos Sénats à votre retour, éventuellement à vos Chambres basses amies ou non.

Je considère à cet instant le texte de la déclaration comme étant adopté de manière consensuelle. Et je vous en remercie beaucoup.

(Applaudissements)

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Madame la vice-Présidente, Messieurs les vice-Présidents des Sénats européens, Votre Excellence Madame l'Ambassadrice et Messieurs les Ambassadeurs et surtout chers collègues, ces deux derniers jours ont été pour moi très agréables et profitables. Notre rencontre s'est portée dans l'esprit de notions comme « société humaine libre », « renforcement et stabilisation de la démocratie et du bicamérisme comme garantie de la qualité et de l'effectivité du processus législatif ». Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention hier, chacun de nos pays possède des expériences différemment longues et historiquement modelées de la démocratie parlementaire et du système bicaméral. Nous avons tous cependant les mêmes objectifs et valeurs. Notre déclaration finale en est la preuve et je suis persuadé que nous y parviendrons également à l'avenir dans l'esprit de ses conclusions.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de tous vous remercier d'être venus ici, dans la capitale de la République tchèque, et d'avoir pu célébrer ensemble le 10^e anniversaire de l'histoire moderne du Sénat du Parlement de République tchèque. J'ose croire que vous avez passé ici un agréable séjour, et que notre rencontre vous a été plaisante autant qu'elle l'a été pour moi.

Pour finir, il ne me reste qu'une chose à faire, passer le témoin imaginaire à mon collègue, Nicolae Vacaroiu, Président du Sénat du Parlement de Roumanie, qui deviendra l'hôte de la prochaine session de l'Association des Sénats européens. Je me réjouis de son intervention finale.

La parole est à vous, Monsieur le Président.

Monsieur Nicolae Vacaroiu :

Monsieur le Président, je serai très bref. Tout d'abord permettez-moi de vous féliciter encore une fois, vous et vos collègues, à l'occasion du 10^e anniversaire du rétablissement du Sénat tchèque et je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour remercier une nouvelle fois notre hôte pour son hospitalité.

Permettez-moi ensuite de dire que malgré même certaines opinions divergentes, il reste beaucoup de choses que nous pouvons apprendre réciproquement. Je suis heureux de pouvoir partager avec vous mes pensées et je veux vous assurer que le Sénat roumain sera prêt pour la prochaine session de l'Association des Sénats européens, et ce de telle manière à ce que nous puissions poursuivre le dialogue également à l'avenir.

Comme nous en avons convenu à Berlin et à Berne et suite aux entretiens avec nos collègues, y compris le fondateur de l'Association des Sénats européens, Monsieur Poncelet, la session devait se tenir du 3 au 5 avril 2007. Néanmoins je vous prierais de bien vouloir suivre l'emploi du temps car les dates pourraient être modifiées. Mais nous vous tiendrons informés à l'avance d'une éventuelle modification. Dans un certain nombre de pays se dérouleront, en effet, des élections, présidentielles ou parlementaires, et ce parfois dans un intervalle allant de mars à mai. Bien entendu nous en tiendrons compte et nous vous confirmerons l'information sur la tenue de la prochaine session. Dans le courant des prochains mois nous consulterons cette situation avec vous tous et nous sommes convaincus de parvenir à trouver un format et une organisation qui conviennent à tous les membres de l'association de telle manière à ce que les présidents ou les vice-présidents puissent participer à la prochaine session.

Le thème de la conférence sera la transparence du gouvernement. Avec mes collègues du Sénat roumain, nous nous réjouissons donc de votre visite, nous serons heureux de pouvoir vous accueillir et nous essaierons de commander un temps aussi beau qu'il le fut ici à Prague. Je suis convaincu que nous poursuivrons à Bucarest l'échange de nos opinions utiles et fructueuses pour nous tous.

Nous nous réjouissons de votre présence à Bucarest en avril, Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Přemysl Sobotka, Président du Sénat :

Monsieur le Président, je vous remercie pour ce mot de la fin. Je mettrai un terme à cet instant à notre session extraordinaire de l'Association des Sénats européens. Je me permets d'attirer l'attention des responsables de délégations sur le début de la conférence de presse à 12:15 dans le salon de Frýdlant. Pour les autres, un petit rafraîchissement est prévu pendant ce temps-là au même endroit que celui où vous étiez lors de la pause. A 12:45 nous nous rendrons sur le bateau et nous aurons la possibilité sous ce très beau temps d'observer Prague depuis cette magnifique rivière.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie infiniment d'avoir accepté de nous rassembler à la réunion extraordinaire d'aujourd'hui. Cela m'a fait un grand plaisir ainsi qu'à tous les membres de notre Sénat.

Et pour finir, permettez-moi encore de présenter mes excuses au 1^{er} vice-Président du Sénat du Parlement de République tchèque, Petr Pithart, que je ne vous ai pas présenté en ouverture de la réunion d'aujourd'hui.

Merci d'être venus et je suis heureux que cette conférence se soit déroulée dans un aussi bon esprit. Bonne journée et continuons ainsi.

(Applaudissements)